

1947

7 janvier

Séance générale du conseil de la municipalité de St-Vincent-de-Paul tenue le 7 janvier 1947 sous la présidence de M. le Maire Eugène Joly: sont présents

M. M. les conseillers suivants

Wilfrid Rochon François Limoges
Alpha Paquette

Le sec-trés est aussi présent

Sont absent de leur siège M. M. Emilien Demers, Ernest Dclair et Joseph Picard.

Proposé par M. F. Limoges
secondé par M. W. Rochon

Que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

adopté.

Proposé par M. W. Rochon
secondé par M. C. Paquette

Que le montant de 88.00 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires pour répar. pont, nettoyage de neige, rentes perruque etc.

Camelin Frédéric	16 h.	@ .50 =	8.00
Camelin Paul	19 1/2 h.	@ .50 =	9.75
Salameau Roger	32 h.	@ .60 =	19.20
Salameau Girard	19 h.	@ .75 =	14.25
Salameau Girard	10 1/2 h.	@ .50 =	5.25
Théoret Raymond	2 h.	@ .50 =	1.00
Théoret Emery	8 h.	@ .50 =	4.00
Bélisle Gilbert	13 h.	@ .50 =	6.50
Ch. - 1 - Châteaud Jean	4 h.	@ 5.00 =	20.00
		TOTAL	88.00

Balance prise
de 12.00 sur le

No. 3-

adopté

7 janvier 1947 Proposé par M. W. Rochon
 secondé par M. F. Limoges

Que le montant de 267.80 soit
 approuvé, ratifié et chargé aux fonds
 généraux de la municipalité pour
 débourser les salaires pour l'entretien
 des routes d'hiver du Village et être
 chargé aux intéressés au Village

Chertrand Jean	38 $\frac{1}{2}$ h. @ 5.00 =	191.25
Le Delpier	10 $\frac{1}{2}$ h. @ .50 =	5.25
Després Noël	14 $\frac{1}{2}$ h. @ .50 =	7.25
Tudreau Jacques	2 h. @ .50 =	1.00
Bélisle Gérard	20 $\frac{1}{2}$ h. @ .50 =	10.25
Lalonde Léonard	7 h. @ .50 =	3.50
Lalonde Oscar	30 $\frac{1}{2}$ h. @ .60 =	18.30
Desormeaux Charles	4 h. @ .50 =	2.00
Papa Paul-Émile	4 h. @ .50 =	2.00
Lamoy M.	10 voy @ .30 =	3.00
Chertrand Viator	11 voy @ 1.35 =	15.15
Archambault Coq.	14 voy @ .63 =	8.82
	Total	267.80

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
 secondé par M. F. Limoges

Que le montant de 47.05 soit
 approuvé, ratifié et chargé aux fonds
 généraux de la municipalité pour
 débourser les salaires pour l'éclairage
 St-Joseph et être chargé aux intéressés
 de l'Église

Gauthier Edy	3 h. @ .50 =	1.50
Lalonde Oscar	28 h. @ .60 =	16.80
Després Noël	24 h. @ .50 =	12.00
Lalonde Léonard	20 $\frac{1}{2}$ h. @ .50 =	10.25

ch. -3-

7 Janvier 1947 Belisle Girard 13 h. @ .50 = 6.50
 Total 47.05

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
 secondé par M. C. Poquette
 Que le montant de 34.70 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires pour l'équipe du village et être chargé aux intérêts de l'équipe

Ch. 4. Beliveau Roger 7 1/2 h. @ .60 = 5.70
 Beliveau Girard 3 h. @ .50 = 1.50
 Belisle Gerard 3 h. @ .50 = 1.50
 Ch. - 5. Welding Engineers 6 1/2 @ 4.00 = 26.00
 Total 34.70

Adopté.

Ch. - 2. Proposé par M. C. Poquette
 secondé par M. W. Rochon
 Que le montant de 206.00 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour payer les intérêts des ^{en} fonds à la Banque Can. Nat. en vertu du règlement no 80 et le chargé aux intéressés de l'équipe.

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
 secondé par M. F. Lavoie
 Que le montant de 395.46 soit voté à même les fonds généraux de

7 janvier 47	la municipalité pour payer les comptes suivants	
ch. 7	Bell Téléphone	7.71
ch. 8	Hydro. Miches	20.45
ch. 9	Lucien Corbeil	5.56
ch. 10	Terronnier Lavoie	75.60
ch. 11	Granger & Fiers	10.62
ch. 12	Wilford & Lefleur	19.25
ch. 13	Brouillette (signes)	1.11
ch. 14	Garage Bissonnette (janvier)	11.83 ⁺
ch. 15	Solaires de sec. tres (decembre)	105.34
ch. 16	transport	12.75
ch. 17	Timbres Postes	10.00
ch. 18	Robert Jobin (peintures)	25.15
ch. 19	Terronnier Blanchard	36.59
ch. 20	Luther Bastien (rep. chaises)	6.50
ch. 21	Exp. Prov. des sec. de munic.	2.00 ^x
ch. 22	Metal Wood Co.	42.00
	Total	395.46

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
 secondé par M. F. Lamoignon
 ch. 23 Que le montant de \$68.00 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer le coût de l'enlèvement des vidanges par M. Magloire Auclair et chargé aux intéressés.

Adopté.

Proposé par M. R. Paquette
 secondé par M. W. Rochon
 Que le jeudi 2 janvier 1947 soit considéré et observé comme jour de congé civique tel qu'observé par la Cité de

7 février 47 Montreal et autres localités environnantes.

Adopté.

Proposé par M. C. Paquette
secondé par M. F. Limoges

Que l'état de compte préparé pour travaux de drainage effectués en 1946, dans le secteur d'Edouard Carheil-Cariveau (tributaire du C. A. Paquette) suivant promesse, le 15 juin 1946 au montant de 175.00 soit 25.00 l'argent offert par le ministère de l'Agriculture, soit approuvé.

Adopté.

Proposé par M. F. Limoges
secondé par M. C. Paquette

Qu'un vote de condoléances soit adressé à la famille de M. Ernest Allaire, pour le deuil de sa mère.

Adopté.

Proposé par M. F. Limoges
secondé par M. W. Rochon

Que l'enlèvement de la neige du village soit inclus au voyage et payé sur le taux de 1/2 cent par pied cube.

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
secondé par M. F. Limoges

Que la séance soit ajournée à lundi prochain le 13 février 1947

1947
13 janvier

Continuation de la séance com-
mencée le 7 janvier 1947 et poursuivie
au 13 janvier 1947 sous la présiden-
ce de M. le Maire Eugène Joly:
Sont présents M. M. Les Conseillers mu-
nicipaux: Wilfrid Rochon, Ernest Allaire
Alpha Piquette, Emilien Demers.

Le secrétaire est aussi présent
Sont absents de leur siège M. M. François
Limozeau et Joseph Picard.

Attendu que par acte devant le notai-
re Roland Filion, en date du 3 déc. 1945,
la Corporation Municipale de St-V.-de-Fad
a acquis des successions Edouard Jolicœur
et Victoria Joannette, représentées par V.
Albert Jolicœur et Joseph Jolicœur, un
terrain faisant partie des lots Nos 126 et
maintenant désigné sous le No. 126-7,
et de plus les parties de terrain devant
servir au prolongement des rues
Ste-Honorine, St-Joseph et St-Henri
les dites parties maintenant connues
sous les Nos. 126-4, 126-6, et 126-8.

Attendu que M. Joseph Jolicœur recon-
naît que par acte antérieur à la dite
vente, No. 210, en date du 27 nov. 1942
et enregistré au bureau d'enregistre-
ment du Comté de Laval sous le no.
55895, il avait cédé à son frère V. Albert
Jolicœur, tous les droits lui dérivant
des successions de son père et mère,
soit 1/6 indivis et que le dit V. Albert
Jolicœur a négligé d'agir en conséquence
personnellement pour 1/6 indivis, dans
la vente plus haut relatée.

Attendu que le dit V. Albert Jolicœur

13 fév. 47 l'aire confirmé "personnellement" ledit acte de vente, et à ses frais et transporter à la dite Corporation tous les droits par lui acquis de son fils en vertu de l'acte de cession plus haut relaté, et que le dit acte de confirmation cecha pour effet de l'insinuer et compléter le titre d'acquisition de la municipalité.

Il est proposé par M. W. Rochon appuyé par M. Ernest Allaire
 Que M. le Maire Eugène Joly, et le secrétaire M. Louis Lévesque, soient autorisés à signer pour et au nom de la dite Corporation, ledit acte de cession des droits de C. Albert Jolicœur acquis de Joseph Jolicœur en faveur de la Corp. municipale sur le terrain par elle acquis en vertu de l'acte plus haut relaté, le tout devant R. Filion notaire.

Adopté.

Ch. 24

Proposé par M. Ernest Allaire
 Appuyé par M. W. Rochon
 Un somme montant de \$500.00 est voté à même les fonds généraux de la municipalité pour l'achat de St. Vincent de Paul

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
 Appuyé par M. E. Demers
 Que M. François Duclau

13 Janv. 47 L'avisur-Legal de la municipalité de
St. Vincent-de-Paul, soit autorisé à
faire l'étude du compte produit par
le conseil de Comté, lequel compte fut
prélevé sur une évaluation d'environ
\$3,000,000, c.-à-dire que le 1,500,000
représentant l'Hydro-Québec fut
figuré comme un surcroît lorsque
cette Compagnie était évaluée.

Adopté

Proposé par M. W. Rochas

Appuyé par M. E. Demers

Que la demande de M. Maximilien
Boudrias pour frais d'assistance
publique à l'hôpital St. Luc, soit
acceptée

adopté

Proposé par M. E. Blais

Appuyé par M. A. Piquette

Que la demande de M. et Mme
Joseph Mirou pour frais d'assistance
publique à l'hôpital St. Luc, soit
acceptée

Adopté

Proposé par M. W. Rochas

Appuyé par M. E. Demers

Qu'une enseigne portant les
mots: "Hotel de Ville St. Vincent-de-
Paul, ayant comme dimensions, envi-
ron 6ft x 2' soit donnée à faire à M.
Chau au montant de \$1.00 par lettre,
y compris le postage de l'enseigne

Adopté.

13 Janv. 1947 Proposé par M. W. Rochon
Appuyé par M. E. Demers

Que la demande de St. Francois de Sales, concernant la Co de Transport Provinciale, soit approuvée, pourvu que les changements commandés ne nuisent en rien aux voyageurs de St. Vincent-de-Paul

Adopté!

Proposé par M. C. Piquette
Appuyé par M. E. Blaise

Que la requête concernant la vente de la bière, ainsi que la distribution et les prix, par M. André Clermont tavernier de St. Vincent-de-Paul, soit envoyée à Québec, division régionale, les liqueurs, pour étude.

Adopté!

Proposé par M. C. Piquette
Appuyé par M. W. Rochon

Que M. Emilien Demers, par son lev soit nommé pro-maire pour l'année 1947

Adopté!

Proposé par M. W. Rochon
Appuyé par M. E. Demers

Une corde de bois de un pied soit envoyée à Mme Galbert.

Adopté!

13 janv. 47 Proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. E. Demers
 Que la séance soit levée

adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire
Linée Pagnon Sec-Trés.

3 février 1947 Séance générale du conseil de la Municipalité de St-Vincent-de-Paul tenue le 3 février 1947 sous la présidence de M. le Maire Eugène Joly. Sont présents M. M. les conseillers suivants: Wilfrid Rochon, Emilien Demers, Alpha Paquette, François Limoges, Joseph Pocard.
 Le sec. trés. est aussi présent.
 M. Ernest Allaire prend son ¹siège à 8^h00 heure.

Proposé par M. Wilfrid Rochon
 Approuvé par M. C. Paquette
 Que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.

adopté.

Proposé par M. E. Allaire
 Approuvé par M. F. Limoges
 Que le montant de \$64.04 soit voté à même les fonds généraux de la Municipalité pour défrayer les salaires de l'enlèvement de la neige à l'Église & salle municipale.

3. février 1947

Gelmeau Gérard	9 hves @ .75	= 6.75
Bélisle Gérard	14 h. @ .50	= 7.00
Gelmeau Gérard	2 h. @ .50	= 1.00
Gelmeau Gérard	54 voy @ .36	= 19.44
Theoret Emery	4 h. @ .50	= 2.00
Chestrand Jean	1 h. @ 5.00	= 5.00
Tudreau Jacques	2 h. @ .50	= 1.00
Gauvin Eddy	11 1/2 h. @ .50	= 5.75
Hamelin Paul	46 voy @ .35	= 16.10
	TOTAL.	64.04

ch 25

adopté.

Proposé par M. W. Rochon

Approuvé par M. Jos. Picard

Que le montant de 6.00 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité par les premiers ordonnances lors du feu chez M. Haussé.

ch 26

Bissonnette Georges	1 h = 5.00
Dupeux Roger	1 h. = 1.00
	TOTAL. 6.00

adopté.

Proposé par M. J. Ricard

Approuvé par M. E. Allaire

Que le montant de 5.00 soit approuvé ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour les dépenses de l'égoût rue St. Joseph et être chargé aux intéressés de l'égoût.

ch 27

Gelmeau Gérard	5 hves @ .50 = 2.50
Bélisle Gérard	5 hves @ .50 = 2.50
	TOTAL. 5.00

adopté.

3 février 1947 Proposé par M. W. Rochon

Approuvé par M. E. Demers

Que le montant de \$28.70 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires pour l'année au village et être chargé aux intérêts du village.

Lalameau Girard	10 hrs @ .50	= 5.00
Bélisle Girard	10 hrs @ .50	= 5.00
Lalameau Oscar	7 hrs @ .60	= 4.20
Théret Emery	1 voyage fumier	= 1.00
Blanchard Maurice	6 hrs @ 2.25	= 13.50
TOTAL		28.70

adopté.

Proposé par M. F. Lamoignon

Approuvé par M. J. Piché

Que le montant de \$545.75 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires de l'entretien de la neige au village et être chargé aux intérêts du village.

Désormeaux Charles	32 1/2 h. @ .50	= 16.25
Després Noël	29 h. @ .50	= 14.50
Céty Paul-Emile	15 h. @ .50	= 7.50
Lalameau Oscar	89 1/2 h. @ .60	= 53.70
Lalameau Girard	3 h. @ .75	= 2.25
" " " "	19 h. @ .50	= 9.50
" " " "	84 voy @ .36	= 30.24
Chartrand Jean	9 h. @ 5.00	= 45.00
Bélisle Girard	27 1/2 @ .50	= 13.75
Amelin Paul	229 voy @ .35	= 80.15
Amelin Frédéric	239 voy @ .36	= 86.04
Théret Emery	25 voy @ .35	= 8.75
Lamoy Adélard	112 voy @ .30	= 33.60

3 février 1947

Cermont M.	10 voy @ .34	= 3.40
Pequette Clara	90 voy @ .42 1/2	= 38.25
Pequette Clara	47 voy @ .77	= 36.19
Hamel Ernest	32 voy @ .34	= 10.88
Hamel Ernest	96 voy @ .55	= 52.80
Landon Paul	6 voy @ .50	= 3.00
	TOTAL	\$ 545.75

ch. 29

adopté.

Proposé par M. E. Demers
 Approuvé par M. Jos. Ricard
 Que le montant de \$ 314.64 soit
 voté à même les fonds généraux de la
 municipalité pour payer les comptes
 suivants.

ch. 30	Bell Téléphone	7.80
ch. 31	Hydro Hebes	31.16
ch. 32	Ferronnerie Lavoie (estimé)	2.50
ch. 33	Pigeon & Drapeau	2.67
ch. 34	Delorme St-Vincent de Paul	6.17
ch. 35	Lewert Wilfrid	48.48
ch. 36	Natural Recarries	8.82
ch. 37	Bissonnette Georges (p.v.)	9.00
ch. 38	Langens & Fierls	1.50
ch. 39	Maud Alfred (Enseigne)	27.00
ch. 40	Bastien Arthur	1.00
ch. 41	Delaire ex-treasur	108.34
ch. 42	Transport	14.95
ch. 43	La Revue Municipale	9.00
ch. 44	Poirier Adolphe	34.25
	TOTAL	\$ 314.64

adopté.

Proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. E. Demers
 Que la demande de l'Hydro. Judice

3 février 1947 pour installation de poteaux et ancres
d'aubanages et quincaillerie sur les
plans No. 477-499 et 970, soit
accepté.

adopté

Proposé par M. A. Paquette

Approuvé par M. E. Allaire

Ch. 45

Que le montant de 68.00 soit
approuvé, ratifié et chargé aux fonds
généralistes de la municipalité pour l'en-
lèvement des ordures par M. Joseph
Duclos, et être chargé aux intérêts
du village

adopté

Proposé par M. A. Paquette

Approuvé par M. E. Demers

Que le bilan pour l'état finan-
cier de la municipalité de St-Vincent-
de-Paul pour l'année 1946, proposé par
M. Ernest Cardinal C. F. soit accepté
tel que présenté et lu.

adopté

Proposé par M. W. Rochon

Approuvé par M. Jos. Picard

Ch. 46

Qu'une chèque au montant de
100.00 soit voté à même les fonds gé-
néralistes de la municipalité pour
payer le compte de la vérification des
libres de la municipalité de St-Vinc-
de-Paul par M. Ernest Cardinal C. F.

adopté

3 janvier 1947 Proposé par M. E. Allaire
 Approuvé par M. F. Lacombe
 Que M. Ernest Paradis, C. H.
 soit réengagé aux mêmes conditions
 que l'ancien dernière.

Adopté

Proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. E. Demers
 Que le montant de 1353.70 soit
 voté à même les fonds généraux de
 la municipalité pour faire le compte
 produit par le Conseil de l'Université.

Adopté

Proposé par M. J. Ricard
 Approuvé par M. E. Demers
 Que le ser. tra. soit autorisé à
 rencontrer les autorités de la C. C. de
 Transport Provinciale pour discuter
 de l'amélioration du service
 terre-borne à Montréal et
 St-Vincent-de-Paul - Chertsey

Adopté

Proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. E. Allaire
 Que le ser. tra. soit autorisé
 à acheter 5 extincteurs chimiques
 C.-T.-C. de la maison Jean Bonnel
 pour être placés dans la salle
 Municipale.

Adopté

3 janvier 1947 Proposé par M. E. Demers
 Appuyé par M. E. Blaire
 M. J. La' à la demande des contribuables des rangs, la municipalité actuelle soit remembrée pour former deux municipalités distinctes, et que demande soit faite à la Commission des affaires municipales de Québec, quant aux procédures à suivre, les limites etc etc.

M. Joseph Ricard vient en amendement contre la proposition principale.

Votent pour l'amendement M. Joseph Ricard

Votent pour la proposition principale M. Wilfrid Rochon, M. Eugène Demers M. Alpha Paquette M. Ernest Blaire et M. François Simoes

Donc l'amendement est annulé et la proposition principale est acceptée.

adopté

Proposé par M. E. Blaire
 Appuyé par M. W. Rochon
 M. J. La' Que la séance soit levée.

Eugène Joly adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Maire
 Sec. Trés.

1947

24 février Séance spéciale du conseil de la
municipalité de St-Vincent-de-Paul
tenue le 24 février 1947, à huit
heures par M. le Maire Eugène
Joly. Sont présents M. le Maire
Après avoir entendu Ernest Allaire
Wilfrid Rochon, François Linoges
Joseph Picard, Emile Deneux.
M. Alpha Paquette est absent de
son siège. Le sec-trésorier est aussi
présent.

AVIS de convocations ayant été don-
nés à tous les membres du con-
seil selon la loi.

Proposé par M. Ernest Allaire
Approuvé par M. Wilfrid Rochon
Que les minutes de la dernière
séance soient adoptées telles que lues.

Adopté.

Proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. E. Deneux
Que la séance soit levée.

Adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire
André Gagnon Sec.-Trés.

Mars 1947

Séance sp. Générale du conseil de la
municipalité de St-Hincent-de-Paul
tenue le 6 mars 1947 sous la présidence
de M. le Maire Eugène Joly: Sont
présents Messieurs les conseillers
suivants Joseph Picard, Ernest
Alaire, Alpha Paquette, François
Limoges, Émile Demers. Monsieur
Wilfrid Rochon est absent de son
siège. Le sec-tris est aussi présent.

Proposé par M. E. Alaire

Approuvé par M. E. Demers

Que les minutes de la dernière
séance soient adoptées telles que lues.
adopté!

Proposé par M. Jos. Picard

Approuvé par M. F. Limoges

Que le montant de 40.04 soit
voté à même les fonds généraux de
la municipalité pour l'enlèvement
de la neige à l'Église, à l'hôtel de ville
pour la Police et le gardien de la salle

Ch. 49

Chartrand Jean	3 hrs @ 5.00	= 15.00
Hamelin Frédéric	3 voy @ .31	= .93
Hamelin Paul	3 voy @ .32	= .96
Charbonneau René	3 voy @ .60	= 1.80
Bastien Léopold	3 voy @ .70	= 2.10
Paquette Olympe	6 voy @ .42½	= 2.55
Després Noël	6 hrs @ .50	= 3.00
Desormeaux Charles	6 hrs @ .50	= 3.00
Galarneau Girard	2 hrs @ .50	= 1.00
Galarneau Oscar	Police	= 2.00
Thériault Emery	nettoyage salle	= 2.00
Jobin Robert	6 hrs @ .95	= 5.70
	Total	\$ 40.04

-6-
mars 1949

Proposé par M. E. Demers

Approuvé par M. J. Picard

Ch. 48

Que le montant de 955.82 soit approuvé, ratifié et chargé aux budgets généraux de la municipalité pour défrayer les salaires de l'entretien de la neige au village, et pour être chargé aux intérêts au village.

Gilman Léonard	3 hrs @ .50	= 1.50
Gilman Gerard	274 voy @ .36	= 98.64
Gilman Oscar	99 1/2 hrs @ .60	= 59.70
Gilman Oscar Chaval	3 hrs @ .25	= .75
Chartrand Jean	30 1/2 hrs @ 5.00	= 152.50
Desarmedes Char.	71 hrs @ .50	= 35.50
Ces Paul Emile	6 1/2 hrs @ .50	= 3.25
Despres Adiel	48 hrs @ .50	= 24.00
Archambault Pierre	12 hrs @ .50	= 6.00
Véranier Lionel	17 voy @ .64	= 10.88
Lemay Adilard	98 voy @ .30	= 29.40
Hamelin Frédéric	270 voy @ .31	= 83.70
Hamelin Paul	308 voy @ .32	= 98.56
Paguette Oliva	69 voy @ 52 1/2	= 36.25
Paguette Oliva	120 voy @ 42 1/2	= 51.00
Gravel Paul	9 hrs @ .50	= 4.50
Bastien Léopold	50 voy @ .70	= 35.00
Charbonneau René	19 voy @ .47	= 8.93
Charbonneau René	58 voy @ .60	= 34.80
Archambault Luc	42 voy @ 1.00	= 42.00
Hamel Ernest	49 voy @ .34	= 16.66
Pronovost Jules	69 voy @ .45	= 31.05
Bélisle Gerard	31 1/2 hrs @ .50	= 15.75
Bélisle Jean Guy	19 1/2 hrs @ .50	= 9.75
Stembley Joseph	9 hrs @ .50	= 4.50
Brien Edouard	30 hrs @ .50	= 15.00
Cuimet Georges	14 1/2 @ .50	= 7.25
Beaulieu René	25 hrs @ .50	= 12.50
Richard Denis	21 hrs @ .50	= 10.50

6 mars 1947

Pelletier Henri	16 hres @ .50 =	\$ 8.00
Laporte Marcel	8 hres @ .50 =	4.00
Charbonneau Leop.	8 hres @ .50 =	4.00
	TOTAL.	\$ 955.82

adopté.

Proposé par M. Jos. Picard

Approuvé par M. C. Paquette

Que le montant de 68.00 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour payer le salaire et l'enlèvement des papiers par M. Magloire Auclair et pour être chargé aux intéressés du village.

adopté.

Proposé par M. E. Demers

Approuvé par M. E. Allaire

Que le montant de \$ 463.71 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour payer les comptes suivants

ch. 51	Bell Téléphone	15.81
ch. 52	Hydro Québec	19.89
ch. 53	Granger & Fries	7.57
ch. 54	Village Furniture Ltd	21.99
ch. 55	Fabius Ruel Ingénieur	73.00
ch. 56	Ferronnerie Lavoie	7.96
ch. 57	Larex Stamp	8.39
ch. 58	Volade Arthur	2.00
ch. 59	Salaire du sec-très	108.34
ch. 60	Séance spéciale	9.00
ch. 61	Transport	17.35
ch. 62	A. Gagnon Office furniture	125.77
ch. 63	Salage Bissonnette (mar)	9.00

AUX INTERESSÉS

en ch. 64
6 mars 1947

Ferronnerie Blanchard 37.70

TOTAL. \$ 463.71

adopté

Proposé par M. Jos. Picard

Approuvé par M. E. Demers

ch. 65

Que le montant de 2.50 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour l'acquies du village et par suite chargé aux intéressés du village

Lovert Wilfrid

\$ 2.50

adopté

Proposé par M. E. Demers

Approuvé par M. E. Allaire

Que le secrétaire trésorier M. Arnie Lagnon soit réengagé aux mêmes conditions qu'il présentement pour une période d'un an.

adopté.

Proposé par M. L. Fagette

Approuvé par M. F. Rimoges

Que le sec. trés. soit autorisé à voir M. Desroches de la maison Jean Bonnel, et lui retourner ses extincteurs à pompe, car lors de la démonstration, il était entendu qu'il devait livrer des extincteurs à pression tel que démontré au conseil lorsque M. Kil Levesque a fait sa démonstration.

adopté

Conseil 1947

Ordre de motion

Le conseiller M. Joseph Ricard, appuyé par le conseiller M. Ernest Malé de la Roche par les présentes avis de motion qui à une assemblée spéciale qui sera tenue dans la salle de l'Hôtel de Ville de St-Vincent-de-Paul, le 18 mars 1947 à 8.30 heures f. m., sera soumis pour adoption un règlement pour le prolongement et la construction d'un système d'égouts sur le territoire communément appelé Terrasse Auclair et comprenant la rue St-Louis à partir du Boulevard Lévesque jusqu'à la rue Bellevue; la rue St-Philippe à partir de la rue St-Louis jusqu'à la rue Bellevue; la rue Bellevue à partir de la rue St-Louis jusqu'à la rue St-Philippe; la rue Ste-Jeanne, la rue Ste-Juliette, la rue St-Julien, ces trois rues étant situées entre la rue Bellevue et l'avenue St-Philippe; ce même règlement pourvoira aussi à un emprunt de \$ 166 599.96 aux fins de payer les frais d'exécution de ce prolongement et de cette construction d'égouts et les frais de ce dit règlement et il pourvoira aussi à l'imposition d'une taxe de aux propriétaires intéressés.

adopté

Proposé par M. F. Limoges

Appuyé par M. E. Malé de la Roche

Que M. M. Antonio Charbonneau Bruno Cousineau et Alphonse Provost de St-Vincent-de-Paul, soient nommés évaluateurs de la municipalité

6 mars 1947 pour une période de deux ans.
adopté.

Proposé par M. E. Demers

Approuvé par M. C. Paquette

Les Messieurs Ernest Demers
et Louis Charbonneau, soient nom-
més inspecteurs agraires pour une
période de deux ans.
adopté.

Proposé par M. F. Lamoignon

Approuvé par M. C. Paquette

Les Messieurs Wilfrid
Bisson et René Champagne
soient nommés inspecteurs de
mauvaises herbes pour une période
de deux ans.
adopté.

Proposé par M. Jos. Picard

Approuvé par M. E. Demers

Plus conformément aux dispo-
sitions de la loi des chemins de fer
au Canada, le conseil approuve
l'emplacement des lignes et po-
teaux de The Bell Telephone Co. of
Canada actuellement exigés sur le
territoire de cette municipalité et
consent à ce que le dit. Compagnie
instruise les lignes tant aériennes
que souterraines dont elle pourra
avoir besoin, sauf que le choix des
emplacements ainsi que les tra-
vaux eux-mêmes se feront sous
la surveillance du secrétaire-trésorier
de cette municipalité tout l'appa-
rteur sera la municipalité.

6 mars 1947 Ce conseil autorise également la dite
 Compagnie à enrouler les arbres sur les
 rues ou route dans la dite municipalité
 de manière à empêcher qu'ils nuisent
 aux fils de la dite Compagnie, et enroulage
 à être fait sans dommages inutiles aux
 frais et risques de la dite Compagnie."

adopté.

CORPORATION ST VINCENT DE PAUL

Auguste Joly Maire
Marie Laguerre Sec. Trés.

18 mars 1947 Séance spéciale du conseil de la
Municipalité de St-Vincent-de-Paul
tenue le 18 mars 1947 sous la prési-
dence de M. le Maire Eugène Joly:-
Sont présents M. M. les conseillers
suivants: Wilfrid Rochon, Jos. Poirard
Emilien Demers, François Limoges
Alpha Paquette, Ernest Allaire
Le secrétaire est aussi présent.
Avis de convocation ayant été donné
à tous les membres du conseil
selon la loi.

Proposé par M. E. Allaire
Approuvé par M. E. Demers
V. Que les minutes de la dernière
séance soient adoptées telles que lues
adopté.

Proposé par M. A. Paquette
Approuvé par M. F. Limoges
V. Que l'offre du Ministère de
l'Agriculture à la Municipalité de
St-Vincent-de-Paul, concernant
un tracteur pour épandage des
déblais du Cours d'eau Paradis et
embranchement Corbeil, tel que
spécifié dans lettre du 27 février 1947
soit acceptée
adopté.

Proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. F. Limoges
V. Que M. Alfred Gaud soit engagé
comme Inspecteur Municipal
pour la Municipalité de St-Vincent
de-Paul, en remplacement de M.
Oscar Galerneau, démis de ses

18 Mars 1947 fonctions.

Monsieur A. Paul s'engage à agir comme chef de Pompier et comme constable spécial après assentiment par la Police Provinciale.

Monsieur A. Paul prendra charge aussitôt après avoir prêté serment.

Les honoraires ou salaire pour le talet seront de \$1,000.00 mil dollars pour l'année, payable à même les fonds généraux de la Municipalité.

adopté.

Proposé par M. E. Allaire
Approuvé par M. J. Picard
Que la séance soit levée.

adopté.

CORPORATION - ST-VINCENT DE PAUL

Enguerrand Joly Maire

Paul J. Garnier Sec. Trés.

8 avril 1947 Séance générale du Conseil de la Municipalité de St-Vincent-de-Paul tenue le 8 avril 1947 sous la présidence de M. le Maire Eugène Joly: sont présents M. M. les conseillers suivants: Wilfrid Rochon, François Limoges, Ernest Allaire, Joseph Picard, Alpha Paquette, Emile Desnoes. Le secrétaire est aussi présent.

Il a été proposé par M. W. Rochon appuyé par M. Alpha Paquette que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues
adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon appuyé par M. François Limoges que le montant de 61.50 soit voté à même les fonds généraux de la Municipalité pour défrayer les relaiques pour l'enlèvement de la neige à l'église et à l'hôtel de ville et pour réparation de rues.

Chartrand Jean	2 heures @ 5.00	=	10.00
Lavigne Victor	4 heures @ .50	=	2.00
Tébé	4 heures @ .50	=	2.00
Bélisle J. Guy	29 heures @ .50	=	14.50
Bouchard René	2 heures @ .50	=	1.00
Lavigne Annie	12 heures @ .50	=	6.00
Bélisle Gérard	10 heures @ .50	=	5.00
Dummeaux Chau	15 heures @ .50	=	7.50
Lalonde Gérard	19 1/2 heures @ .50	=	9.75
Thériot Emery (cheval)	5 heures @ .75	=	3.75

TOTAL ~~61.50~~ 61.50

adopté.

Ch. 66

8 avril 1947 Il a été proposé par M. E. Allaire

approuvé par M. Emile Desrosiers

Que le montant de \$601.65 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour payer les salaires pour l'entretien de la neige au village et pour être chargé aux intéressés du village.

Bastien Léopold	34 voy @ .70	= 23.80
Lemay Etienne	9 voy @ .30	= 2.70
Hamelin Frédéric	85 voy @ .31	= 26.35
Hamelin Paul	86 voy @ .32	= 27.52
Charbonneau René	48 voy @ .60	= 28.80
Paquette Olive	42 voy @ .43	= 18.06
Archambault Lucien	41 voy @ .28	= 11.48
Archambault Lucien	27 voy @ .35	= 9.45
Galameau Gérard	39 voy @ .36	= 14.04
Desormeaux Charles	92 chev @ .50	= 46.00
Lavoie Liné	73 chev @ .50	= 36.50
Laporte Marcel	8 chev @ .50	= 4.00
Despres Coil	4 chev @ .50	= 2.00
Brien Edoard	20 chev @ .50	= 10.00
Pelletier Henri	74 chev @ .50	= 37.00
Richard Denis	62 1/2 chev @ .50	= 31.25
Galameau Oscar	94 chev @ .60	= 56.70
Chertrand Jean	22 1/2 chev @ \$5.00	= 112.50
Beaulieu René	26 chev @ .50	= 13.00
Hamelin Paul	34 chev @ .50	= 17.00
Galameau Gérard	58 chev @ .50	= 29.00
Bélisle Gérard	20 chev @ .50	= 10.00
Bélisle Jean Guy	42 chev @ .50	= 21.00
Bouffard Ferdinand	13 chev @ .50	= 6.50
Galameau G. (cheval)	4 chev @ .75	= 3.00
Hébert Claude	8 chev @ .50	= 4.00

TOTAL.

\$ 601.65

Allaire

Fevril 1947 Il a été proposé par M. Jos. Picard
Appuyé par M. W. Rochon

Que le montant de \$ 11.55 soit approuvé
ratifié et chargé aux fonds généraux de
la municipalité pour défrayer les salaires
pour l'entretien de l'école au village
et pour être chargé aux intéressés.

Lalameau Girard 3 hrs. 50 = 1.50

Lalameau Ocas 6 hrs. 60 = 3.60

Blanchard Maurice 3 hrs 2.25 = 6.75

Total \$ 11.55

adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
Appuyé par M. François Limoges

Que le montant de \$ 9.50 soit approuvé
ratifié et chargé aux fonds généraux de la
municipalité pour défrayer les salaires
pour l'entretien de l'école et pour être
chargé aux intéressés.

Bélisle Girard 2 hrs. 50 = 1.00

Lalameau Girard 2 hrs. 50 = 1.00

Spécrot Emercy 2 hrs. 75 = 1.50

Patu Claude 4 hrs. 50 = 2.00

Bélisle J. Luc 5 hrs. 50 = 4.00

9.50

adopté

Il a été proposé par M. J. F. Picard
Appuyé par M. Emile Demers

Que le montant de \$ 68.00 soit approuvé
ratifié et chargé aux fonds généraux
de la municipalité pour défrayer le sa-
laire de l'enseignement des villageois par
Maguire Paulin et pour être chargé aux
intéressés.

adopté.

Janv. 1947 Il a été proposé par M. E. Demers

appuyé par M. Alphonse Paré

Que le montant de \$987.68 soit approuvé
ratifié et chargé aux fonds généraux de la
municipalité pour payer les frais d'entre-
tien des routes d'hiver de la municipalité,
par le Gouvernement Provincial, et pour
être chargé aux intérêts de chacune de
ces routes.

adopté

Il a été proposé par M. M. Rochon

appuyé par M. Ernest Thériault

Que le montant de \$1182.84 soit
voté à même les fonds généraux de la muni-
cipalité pour payer les comptes suivants:

ch. 72	Bell Téléphone	8.02
ch. 73	Hydro Québec	68.35
ch. 74	Timbres & Coffret	12.00
ch. 75	Urbain & Fils	14.69
ch. 76	A. Poirier (secours)	15.00
ch. 77	Laser stamp	6.63
ch. 78	Guy Despaties (lettre)	4.50
ch. 79	Ronco Pésic (sec. sec. trié)	10.00
ch. 80	Antoine Gauthier	.55
ch. 81	Granger & Fils	9.15
ch. 82	Farmules Municipales	20.13 + 25.27 = 45.40
ch. 83	Salair sec. trié (Quais)	108.34
ch. 84	Siéance spéciale & transport	23.07
ch. 85	Albert Picot (minist. Quisic)	175.00
ch. 86	Ministère de la Santé	595.50
ch. 87	Librairie St. Vincent-Capuel	3.93
ch. 88	Roland Paré (courage sold)	29.40
ch. 89	Farmerie Lavoie	16.50
ch. 90	Alfred Vaude (solairie man)	27.78
ch. 91	Usage Bismette (avril)	9.00
		\$1157.57 = 1182.84

8 avril 1947 Il a été proposé par M. W. Rochon

Appuyé par M. Emilien Demers

Que le montant de \$ 62.34 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires des pompiers volontaires lors du feu chez M. Paquette sq. des Coores le 8 mars 1947

Bélisle Gérard 4 hres	\$ 2.50
Beaulieu Gilda 7 hres	4.00
Lemay Georges 7 hres	4.00
Cyp Gaston 4 hres	2.50
Despres Ouel 4 hres	2.50
Beaulieu René 7 hres	4.00
Quellotte Maurice 7 hres	4.00
Lalonde Gérard 7 hres	4.00
Bélanger Claude 4 hres	2.50
Paré Roland (un voyage auto)	2.00
Lalonde Oscar 7 hres	4.60
Bissonnette George 7 hres	14.00
Bissonnette G. 19 de gaz et voyage	8.74
Therret Raymond 5 hres	3.00
	\$ 62.34

adopté.

Il a été proposé par M. F. Limoges

Appuyé par M. Alpha Paquette

Que le montant de \$ 27.73 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour payer les comptes suivants: Donrages faits par le Service neige au gouvernement.

ch. 93 Garage Lalonde	\$ 6.59
ch. 94 Zéphirin Joly	12.97
ch. 95 Laurent Beaulieu	3.00
ch. 96 Lemay Adolard	1.00
ch. 97 Veigne René	4.17
	\$ 27.73

adopté.

8 avril 1947. Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. J. Picard.

Il est résolu que, sous l'autorité de la Loi
 au temps réglementaire, à partir de
 dimanche le 27 avril 1947 à minuit et
 une minute, le temps réglementaire dans
 les limites de cette municipalité soit de 4
 heures en retard avec l'observatoire de Gran-
 wich et ce jusqu'au dimanche 25 sept à
 minuit et une minute, alors que le temps
 réglementaire sera de 5 heures en retard
 avec l'observatoire de Greenwich, et que
 copie de la présente résolution soit trans-
 mise au Ministère des Affaires Municipales
 lui par son approbation.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Joseph Picard.

Que les demandes de M. M.
 Frédéric Pelletier, Oscar Galarnace,
 Raymond Labrecque et Donatien Laurin
 pour permis de raccordement soit
 d'égout ou soit d'électricité tel que spécifié
 dans leur demande, leur soient accordés.
 Les travaux devront être approuvés par
 l'inspecteur de la municipalité et le
 charroi devra être remis en bonne
 condition. Le tout sera être conforme
 au règlement No. 79.

adopté.

Il a été proposé par M. A. Paquette
 appuyé par M. C. Allaire.

Une pression soit faite auprès de
 la Cie de Téléphone Bell afin de poser le
 téléphone à M. Alfred Gaud, rue Bellone
 à St-Vincent-De-Paul, lequel agit mainte-

8 avril 1947 sont comme Inspecteur Municipal, chef de
Pompier et corétable spécial. Il est urgent
et de toute nécessité que la dite demande
soit acceptée et exécutée dans un très
court délai, au cas d'incendie ou de dé-
sordre, et nous espérons que vous pen-
serez cette demande en considération.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Appuyé par M. E. Demers

Que le contrat passé entre la muni-
cipalité de St. Vincent de Paul et M.
Henri Robois, pour la location d'un
réservoir, à raison de \$125.00 par année,
soit acceptée et en vigueur du 1^{er} avril
1947 au 1^{er} avril 1948, et que M. le Maire
Eugène Joly et M. Amic Legros soient
autorisés à signer ledit contrat
passé et au nom de la Municipalité.

adopté.

Il a été proposé par M. Jos Poiraud
Appuyé par M. W. Rochon;

Que le montant de \$2695.00 soit voté
à même les fonds généraux de la muni-
cipalité, au Penitenciers de St. Vincent de
Paul pour défrayer le coût de l'approvi-
sionnement d'eau aux contribuables
du Village, pour la période du 1^{er} octobre
1946 au 30 avril 1947

adopté.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Wilfrid Rochon appuyé
par M. Ernest Albain donne par les pré-
sentes avis de motion qui à une assem-
blée qui sera tenue à l'hôtel de ville

Le 21 avril 1947, à 8.30 heures p.m. sera
 soumis pour adoption un règlement
 pour le prolongement et la construction
 d'un système d'égouts sur le territoire
 communément appelé Terrasse Auclair
 et comprenant la rue St-Louis à partir
 de Blvd. Lacombe jusqu'à la rue Bal-
 levue; la rue St-Philippe à partir de la
 rue St-Louis jusqu'à la rue Ballevue
 la rue Ballevue à partir de la rue St-Louis
 jusqu'à la rue St-Philippe; la rue St-Jean
 la rue St-Juliette, la rue St-Julien,
 ces trois rues étant situées entre la rue
 Ballevue et l'avenue St-Philippe; ce même
 règlement pourvoira aussi à un em-
 prunt de 14600.00 au fins de payer les
 frais d'exécution de ce prolongement et de
 cette construction d'égouts et les frais
 de dit règlement et il pourvoira aussi
 à l'imposition d'une taxe aux propriétaires
 intéressés.

adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon

approuvé par M. J. Picard

Que M. le Maire Eugène Joly et le
 sec. trésorier M. René Lacombe soient
 autorisés à rencontrer les autorités com-
 pétentes de Montréal et Montréal Nord
 Division des Travaux pour tenter d'ob-
 tenir une rétribution sur les comptes
 produits à la municipalité de St-Jim-
 Paul de Paul pour le feu du 5 mars
 1947 chez M. Paquette sq. Des Cèpres

adopté

Il a été proposé par M. L. Paquette

approuvé par M. W. Rochon

Samedi 1947

Que M. le Maire Eugène Joly, M. François
 Duchin (ancien) Légal de la Municipalité
 et M. René Lefebvre notaires soient
 autorisés d'aller à Ottawa rencontrer
 le Directeur des Pénitenciers, le Major
 Général Gibson pour avoir des expli-
 cations précises sur leur projet d'épuit
 rue St. Simon et sur la mise en œuvre
 finale s'il y a lieu et de signer un
 contrat à cet effet. adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Alpha Paquette
 Que les demandes de M. Turcotte
 et M. Fiset pour dommages causés
 par l'épuit de la rue St. Joseph soient
 remises à M. François Duchin pour
 étude et détermination des procédures à
 suivre.
 adopté.

Il a été proposé par M. J. Picard
 appuyé par M. E. Demers
 Que la demande de M. Lionel
 Brisbois pour raccordement et éguc-
 de lui soit accordée. M. L. Brisbois
 devra s'engager à ne pas faire aucun
 développement futur d'égucue et
 d'épuit et ces travaux devront être
 conforme au règlement no. 79 et
 approuvés par l'Inspecteur Municipal.
 adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. J. Picard
 Que l'Inspecteur municipal
 soit autorisé à faire faire un mur-bâle
 sur la rue St. Joseph entre les rues

8 avril 1947 Demoyers et St-Cesaire.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. Emilien Demers

Que la séance soit ajournée au
lundi 21 avril 1947

adopté.

21 avril 1947 Continuation de la séance générale
du conseil de la municipalité de St-Hin-
cent-de-Paul commencée le 8 avril 1947
sous la présidence de M. le maire.

Eugène Roy.

Sont présents Messieurs les conseillers
suivants: Wilfrid Rochon, Alpha Paquet-
te, Joseph Picard, Emilien Demers,
Ernest Allaire.

Le sec-trés est aussi présent

M. François Lamoignon est absent de
son siège.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. Joseph Picard

Que le montant de \$ 250.00 soit
voté à même les fonds généraux de la
municipalité pour le loyer du dépôt
à M. Henri Adclair pour l'année 1946 et
1947

adopté.

Il a été proposé par M. A. Paquette
Approuvé par M. Ernest Allaire

Que le montant de \$ 60.00 soit approu-
vé, ratifié et chargé aux fonds géné-
raux de la municipalité pour payer
à M. Antonio Charbonneau, l'entre-
tien de la route d'hiver de la montée

21 avril 1947 Lebel, pour 1947, et sous être chargé
aux intéressés.

adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. Joseph Picard
Que la demande de construction
d'un prolongement d'égout et
d'égout sur la rue Desnoyers et
les rues transversales, relativement
à la requête présentée par les Contri-
buable de ces rues, tel que stipulé
dans la dite requête, soit acceptée

adopté

Il a été proposé par M. E. Demers
Approuvé par M. E. Allaire
Que M. le Maire Eugène Joly et
le sec-trés M. A. Lagace soient
autorisés à solliciter l'ingénieur
de la municipalité ainsi que l'avi-
eur Légal afin de prendre les dis-
positions nécessaires pour hâter
la construction de prolongement
d'égout et d'égout sur la rue
Desnoyers et les rues transversales
nécessitant ces travaux

adopté.

Il a été proposé par M. A. Boquette
Approuvé par M. W. Rochon
Que la demande de la fabrique de
St-Vincent-de-Paul, relativement à
l'éviction de la famille Dupuis de-
meurant dans un hangar à l'arrière
de St-Présbiter, soit remise à M.
François Aurélie (vieux) Légal de
la municipalité, pour prendre

21 avril 1947 Les procédures nécessaires, relatives
 au pour faire arracher les lieux
 le plus tôt possible.

adopté.

Il a été proposé par M. E. Allaire
 Appuyé par M. L. Paquette.

Que la demande des Citoyens
 de la Grande Côte, relativement à ce
 cours d'eau verbalisé, passant chez
 M. Rodrigue Chartrand, soit fait au
 conseil de vote.

adopté.

Il a été proposé par M. E. Demers
 Appuyé par M. E. Allaire

Que la demande de M. F. Char-
 bonneau concernant la fermeture
 de la route Labelle, soit remise à
 M. François Duchais ancien Légal
 de la municipalité, pour prendre
 les procédures nécessaires à cet effet

adopté.

Il a été proposé par M. F. Paquette
 Appuyé par M. E. Allaire

Que les extincteurs chimiques
 à pompe de la maison Jean Bonnet,
 soient retournés, car lors de la démons-
 tration, il était bien entendu que les
 extincteurs devaient être à pression
 et tels que démontrés.

adopté

Il a été proposé par M. Jos. Picard
 Appuyé par M. E. Demers

Que le conseil soit autorisé à
 faire faire les réparations nécessaires

21 avril 1957 à l'Hôtel de Ville, relativement aux
 lambeaux laissant le solage, et
 qu'un ventilateur soit construit en
 même temps.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Jos. Picard

Que le conseil soit autorisé à
 acheter des tuyaux de ciment pour
 faire les réparations de précédent.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. C. Pagnette

Que les membres du conseil de
 la municipalité de St-Vincent-de-Paul
 demandent à la Fabrique de St-
 Vincent-de-Paul d'enlever ou
 d'être autorisé d'enlever la toiture
 de pierres et les arbres sur le côté
 ouest de l'Église, afin de faire un
 terrain de stationnement adéquat
 et en même temps pour en im-
 bellir le terrain.

adopté.

Il a été proposé par M. E. Allaire
 appuyé par M. C. Pagnette

Que M. A. Paul soit autorisé à
 faire faire par M. J. Joly une re-
 mortue pour le prix de 350.00
 tel que décidé en présence du Con-
 seil, au prix de \$ 35.00

adopté.

21 avril 1947 Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. J. Des. Ricard

adopté

CORPORATION ST-VINCENT-DE-PAUL

Il a été proposé par M. J. Des. Ricard
 appuyé par M. Emilien Pomeroy
 Et il est résolu qu'en vertu des
 Code Municipal, les électeurs proprié-
 taires d'immeubles imposables dans
 la partie de la municipalité appelée
 Terrasse Auclair, soient convoqués en
 assemblée publique pour approuver
 ou désapprouver, par voie de votation le
 règlement numéro 138 et que la date
 où il sera procédé à cette votation
 soit et est fixée au 26 mai 1947

adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Des. Ricard
 Que la séance soit levée.

Eugène Joly Maire

Ami Legros sec. tr.

Mai 5 1947 Séance générale du Conseil de la Muni-
 cipalité de St-Vincent-de-Paul tenue
 le 5 mai 1947, sous la présidence de
 M. le maire Eugène Joly: sont pré-
 sents M. et M. les conseillers suivants
 Wilfrid Rochon, Ernest Allaire,
 François Limoges, Emilien Pomeroy
 Alpha Piquette, Joseph Ricard.
 Le sec. tr. est aussi présent.

Mai 5 1947 Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. E. Allaire
 Que les minutes de la der-
 nière séance soient adoptées telles
 que lues.

adopté.

Il a été proposé par M. E. Demers
 appuyé par M. A. Paquette
 Que le montant de \$48.00 soit
 voté à même les fonds généraux de
 la municipalité pour défrayer le va-
 loir des fondistes volontaires lors du
 feu chez M. Renaud le 8 avril 1947

Karoché Roger tapis \$1.00

Ch. 101

Pionne J. Paul 6 hrs 3.50

Dufault R. 3 hrs 2.00

Héparier L. 5 hrs 3.00

Chellette M. 6 hrs 3.50

Arhambault J. 6 hrs 3.50

Verant Jean 6 hrs 3.50

Bissonnette L. 5 hrs 13.00

Galarnau Gera 5 hrs 3.00

Galarnau Alf. tapis 4.00

Potvin André 3 hrs 2.00

Arhambault Paul 5 hrs 3.00

Galarnau Alf. 5 hrs 3.00

TOTAL \$48.00

adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. F. Limoges
 Que le montant de \$48.00 soit voté à
 même les fonds généraux de la munici-
 palité pour payer les salaires pour ré-
 paration de lues, ponçage et nettoyage
 de la salle.

Theriot Emery 45 h. 50 = 24.00

Ch. 102

5 mai 1947	Morét Emery (ch) 31 h. 25	= \$ 7.75
	Lavigne Rific 18 h. 50	= 9.00
	Transport Investigation fees	= 6.25
	Bilalé Guy 2 h. 50	= 1.00
	TOTAL -	\$ 48.00

adopté.

Il a été proposé par M. W. Roehon
 appuyé par M. F. Limoges
 Que le montant de \$ 499.67 soit
 voté à même les fonds généraux de la
 municipalité pour payer les comptes
 suivants.

ch. 103	Bell Telephone	\$ 7.40
ch. 104	Cyber. Québec	20.50
ch. 105	Pierre Desrosiers	16.59
ch. 106	Elphora Guay	2.91
ch. 107	Timbre poste	12.00
ch. 108	Jean Bonnel et autres	86.70
ch. 109	Maud Alfred (avril)	84.34
ch. 110	Gagnon A. et ses (avril)	108.34
ch. 111	Alice spéciale	6.00
ch. 112	Bismette G. (mai)	14.10
ch. 113	Chartrand Jean (reservoir)	7.50
ch. 114	Levert Wilfrid (salle)	4.65
ch. 115	Ferronnerie Lavoie	16.36
ch. 116	Ferronnerie Blanchard	105.28
ch. 117	transport	7.00
	TOTAL -	\$ 499.67

adopté.

Il a été proposé par M. J. Picard
 appuyé par M. Ernest Allaire
 Que le montant de \$ 205.11 soit
 approuvé, ratifié et chargé aux fonds gé-
 néraux de la municipalité pour dé-
 payer les salaires et dépenses pour
 l'égoût, et chargé aux intérêts

Ch. 118			
mai 5-1947	Francis Truckin Co.		\$ 82.17
Ch. 119	Webster & Sons		5.36
Ch. 120	Dunbar's Contracting Co. -		39.45
	Théoret Emery 5 1/2 h. 75 =		4.13
	Voyage à Ottawa		39.00
	Hapi Larocke		.50
Ch. 121	Dumontand Ch. 2 h. 50 =		1.00
	Bélisle Guy 22 h. 50 =		11.00
	Charbonneau R. 25 h. 50 =		14.00
	Lacigrec René 12 h. 50 =		6.00
Ch. 114	Lavent Wilfrid (Inspection)		2.50
			\$ 205.11

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. E. Demers
 Que le montant de \$ 76.40 soit
 approuvé, ratifié et chargé aux fonds
 généraux de la municipalité pour
 payer les salaires pour l'entretien de
 l'aqueduc et pour être chargé aux in-
 teresses de l'aqueduc.

Ch. 122	Charbonneau Les. 30 h. 50 =		\$ 15.00
	Bélisle Guy 41 1/2 h. 50 =		20.75
	Théoret Emery 14 h. 50 =		7.00
	Théoret Emery (Ch.) 7 h. 25 =		1.75
	Gravel Paul 3 h. 50 =		1.50
	Mailhot Joe 9 h. 50 =		4.50
Ch. 114	Lavent Wilfrid B.F. et Valve		= 25.90
	TOTAL		\$ 76.40

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. F. Limoges
 Que le montant de \$ 68.00 soit
 approuvé, ratifié et chargé aux fonds
 généraux de la municipalité pour payer
 les salaires de l'entretien des

Ch. 123

5 mai 1947
 vu par M. Magloire Duclair, et
 chargé aux intéressés.
 adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. F. Lamoignon
 que l'ancien Avis Public, relativement
 à la fermeture de la route Labelle et
 selon l'article 34 du Code Municipal
 soit publié et affiché.
 adopté.

Il a été proposé par M. E. Claire
 appuyé par M. Jos. Picard
 que l'avis l'avenir les Évaluateurs ainsi
 que leur greffier soient payés \$7.00
 dollars par jour.
 adopté.

Il a été proposé par M. C. Paquette
 appuyé par M. W. Rochon et résolu
 unanimement, que le Conseil de la
 municipalité de St-Vincent-de-Paul
 interdise de paraître en public, excepté
 sur les plages, en costumes de bain
 ou dans des vêtements indécents
 tel que shorts, costumes salis etc etc,
 le tout en conformité de l'article 17
 no. 38 de Bill voté à la dernière session.
 adopté.

Proposé par M. C. Paquette
 appuyé par M. E. Claire
 que le nom de la rue St-Honorin
 soit changé pour désigner rue
 St-Jacques
 adopté.

5 mai 1947. Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. P. Piquette
 Que le comité de la voirie
 soit autorisé à refaire le fossé
 situé en face de la demeure de
 M. M. Blain sur le rang de Coeur
 adopté

Avis de motion
 Monsieur Ernest Blain
 Appuyé par M. W. Rochon, comme
 avis de motion de la présentation
 d'un règlement qui sera passé le
 27 juin 1947, aux fins d'installer
 un système d'aqueduc et d'épuit
 dans le territoire de la municipalité
 de St-Vincent-de-Paul, comprenant
 la rue Denoyers, la rue St-Basile,
 la rue Malheur, une partie de la
 rue St-Basile et une partie de la
 rue St-Jacques, et sous autoriser
 un emprunt de \$ 42,000.00 pour en
 payer le coût.
 adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire
Ami Piquette Sec. Trés.

2 juin 1947. Séance générale du conseil de la munici-
 palité de St-Vincent-de-Paul tenue le
 2 juin 1947, sous la présidence de
 M. le Maire Eugène Joly: sont pré-
 sents Messieurs les conseillers mu-
 nicipaux: Wilfrid Rochon, Alpha Piquette,
 Emile Demers, François Lavoie,
 Ernest Blain.
 Le sec. trés. est aussi présent.
 M. Joseph Picard est absent de son

2 juin 1947 siège.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. Ernest Blaise

Les minutes de la dernière séance
sont adoptées telles que lues.

adopté

Procès-verbal de mise en nomination.

Les candidats suivants ont été mis
en nomination en la salle municipale
de la paroisse de St. Vincent-de-Paul, le
mardi 14 mai 1947 entre 10 h. A.M. et
12 h. A.M. savoir:

Pour le siège de la mairie M. Eugène Joly

Pour le siège no. 4 M. Wilfrid Rochon

Pour le siège no. 5 M. François Limoges

Pour le siège no. 6 M. Ernest Blaise.

Aucune de ces candidatures n'a été
soi respecté, et que n'ayant eu aucune
autre mise en nomination pour les
sièges plus haut mentionnés, les candi-
dats mis en nomination M. M. Eugène
Joly, Wilfrid Rochon, François Limoges
et Ernest Blaise, ont été par voie d'acclamation
élus par acclamation.

Signé Louis Laguerre Président

Il a été proposé par M. François Limoges

Approuvé par M. Alpha Paquette

Le montant de \$ 68.00 est approuvé
ratifié et chargé au fonds généraux de
la municipalité pour payer le salaire
de l'enfouissement des débris par M.
Magloire Audais et chargé des intres-
ses

adopté

Il a été proposé par M. Emile Demers

Approuvé par M. Wilfrid Rochon

ch. 153

2 juin 1947 Que le montant de \$40.63 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les dépenses pour réparation de clôtures dans la section Judiciaire et chargées aux intéressés.

Théoret Emergé (cheval) 33 1/2 h. @ .75 = 25.13
Bélisle Guy 31 h. @ .50 = 15.50
Total = \$40.63

Ch. 124

adopté.

Il a été proposé par M. Ernest Blaise

Approuvé par M. Alpha Poquette

Que le montant de \$40.28 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les dépenses de réparation de clôtures dans la section du Pénitencier, et chargées aux intéressés.

Bélisle Guy 9 1/2 hrs @ .50 = 4.75

Théoret E. (cheval) 9 1/2 hrs @ .75 = 7.13

Guineau + Bourquet (figuets) = 20.40

Bastien Arthur (aiguas) figuets = 8.00

Total = \$40.28

Ch. 125
Ch. 126

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon

Approuvé par M. Emilien Demers

Que le montant de \$74.73 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les dépenses et les salaires de l'Équité, et pour être chargés aux intéressés.

Lacigne Aimé 8 hrs @ .50 = 4.00

Bélisle Guy 24 hrs @ .50 = 12.00

Charbonneau Léon 4 hrs @ .50 = 2.00

Gravel Paul 11 hrs @ .50 = 5.50

Papineau Albert 3 1/2 hrs @ 1.50 = 5.25

Ch. 127

Ch. 128

2 juin 1947 Francis Hopkins Co. Mills \$ 16.53

Ch. 129 Dumbric (Montreal Co.) briques 29.45

TOTAL = \$ 74.73

Adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. Emile Dumas
 Que le montant de \$ 149.63 soit
 voté à même les fonds généraux de la
 municipalité pour défrayer les salaires
 de réparation de rails, coupe d'arbres,
 pompes, etc.

Desjardins Albert (transport)	=	12.00
Thériault Emery 50 1/2 hrs @ .50	=	25.25
Thériault E. (Charr) 27 1/2 hrs @ .25	=	6.88
Thériault Raymond 28 hrs @ .50	=	14.00
Bastien Arthur (répar. chaises)	=	2.00
Gravel Paul 31 1/2 hrs @ .50	=	15.75
Lauquis Annie 62 hrs @ .50	=	31.00
Lefort M. 4 hrs @ .50	=	2.00
Pari Carriage (annonces)	=	1.75
Bélisle Guy 52 1/2 hrs @ .50	=	26.00
Thériault Emery (nettoyage salle)	=	2.00
Transport C.P.R. matériaux, invest. etc.	=	12.00
TOTAL =		\$ 149.63

Adopté.

Il a été proposé par M. C. Paquette
 Approuvé par M. Ernest Maisie
 Que le montant de \$ 5.00 soit approuvé,
 ratifié et chargé aux fonds généraux de
 la municipalité pour défrayer les
 dépenses pour le projet d'égout et
 d'égout rue Desnoyers et autres et
 pour être chargé aux intéressés.

Taxi pour faire venir l'ingénieur 5.00

Adopté

Ch. 130

Ch. 131

2 fevrs 1947 Il a été proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. Emilien Demers
 Que le montant de \$26.50 soit ap-
 prouvé, ratifié et chargé aux fonds
 généraux de la municipalité pour
 payer les dépenses occasionnées
 par l'Équipage sur la Terrasse
 Flecklin: cotation sur le règlement.
 Listes \$5.00

ch. 132	Vice-Président	10.00
ch. 134	Secrétaire	8.00
ch. 133	Repos & liquors	3.50
	TOTAL =	\$26.50

adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
 Approuvé par M. Emilien Demers
 Que le montant de \$1321.91 soit
 voté à même les fonds généraux de
 la municipalité pour payer les
 comptes suivants:

ch. 135	Wilson & Lafleur (Cade)	\$6.50
ch. 136	Lepage & Marchand (Cayard)	45.10
ch. 137	Pedrol Hardware Co. (Chin Block)	28.82
ch. 138	Timbres Postes	8.00
ch. 139	Dufresne Requête (mutations)	11.85
ch. 140	Bell Telephone Co.	9.53
ch. 141	Rest. Vohier de Québec (pavage)	46.50
ch. 142	Poirier Adéland (secours)	14.00
ch. 143	Formules Municipales	24.81
ch. 144	Adaire du sec. trois (mai)	108.34
ch. 145	Adaire de l'Inspecteur (mai)	83.34
ch. 146	Hydro: Québec	45.36
ch. 147	Garage Chartrand (sécurité)	9.00
ch. 148	Hôtel de Ville (Mtl. Nord) (feu)	328.00
ch. 149	Hôtel de Ville (Montreal) (feu)	500.00
ch. 150	Garage Bissonnette (juin)	9.00
ch. 151	Francoeur Gustave (les. d'élection)	8.00

1947
2 juin
Veh. 152

Pierre Desjardins

15742-

40.76

1326.91

1326.91

adopté.

Fois de Motion Re-Montée Labelle.
Messieurs Ernest Allaire
Appuyé par M. Emilien Demers comme
avis de motion sur un règlement ré-
glement municipal qui a pour
objet d'abolir le chemin connu sous
le nom de Montée Labelle, situé dans
les limites de la municipalité de
Saint-Vincent de Paul, entre les lots
No. 331 et 332 du cadastre officiel de la
seigneurie de St-Vincent de Paul et dont
les deux extrémités touchent à la
montée Masson et au chemin de la
Grande Côte; ce règlement aura en
même temps l'effet d'abroger le pro-
cis-verbal ou le règlement par lequel
cette montée Labelle a été établie

adopté.

Province de Québec

Municipalité de St-Vincent de Paul
Montée Lavel

Re: Règlement No. 138 à quai
Terrace Anclair

Pour soussigné maire et ses tré-
soriers que le règlement d'imposition
No. 138 a été approuvé par les détenteurs
propriétaires en nombre et en valeur
tel qu'exigé par l'article 758 du Code
Municipal, lors de la votation tenue
le 26 mai 1947, et que le résultat du
vote a été comme suit:

En faveur 30

\$ 39,900.00

2 juin 1947 Contre 5 \$ 10,250.00

Proposé 25 \$ 29,650.00

Fait et signé à St-Liniment de Paul ce
26^{ème} jour de mai 1947

Maire
Ovide Lacombe Sec-treasier

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. Alpha Paquette
Que la démission de M. Alfred
Cand comme Inspecteur Municipal
soit acceptée.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. Alpha Paquette
Que M. Gabriel Proulx soit enga-
gé comme Inspecteur Municipal
aux mêmes conditions que M.
Alfred Cand c'est-à-dire à \$ 1000.00
par année.

adopté.

Il a été proposé par M. A. Paquette
Approuvé par M. W. Rochon
Que la résolution passée antérieu-
rement autorisant M. Fabien Ruel
Ingénieur, à faire les plans et estimés
pour la rue Dandano et les rues
transversales, soit renouvelée, et que
M. le Maire Eugène Joly et le secré-
taire-trésorier soit autorisés à en-
gager un autre Ingénieur qui
pourra s'occuper immédiatement
des dits travaux, afin que les dits
travaux, d'urgence et d'ignit proposés
peuvent être exécutés dans le court

2 juin 1947 de la cité de 1947.

Adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
 Appuyé par M. Emile Demers
 Que les demandes de soumission
 pour construction d'un prolonge-
 ment d'aqueduc sur la Terrasse
 Quinlan soient faites par l'entremise
 du journal La Presse et de Star
 pendant trois jours.

Adopté

Il a été proposé par M. Ernest Allaire
 Appuyé par M. François Lamoignon
 Que le montant de 13,86 soit
 voté à même les fonds généraux de
 la municipalité pour payer les
 honoraires de M. François Quinlan
 sur la perception des taxes arri-
 rées.

Adopté

Il a été proposé par M. W. Rochon
 Appuyé par M. E. Demers
 Que la demande de M. L. Cyr
 rue St Joseph, pour raccordement
 d'aqueduc et d'égout, lui soit accor-
 dé. Le tout devra être conforme au
 règlement no. 79

Adopté

Il a été proposé par M. E. Allaire
 Appuyé par M. W. Paquette
 Que le no. 100 soit autorisé
 à faire venir de la pierre concassée
 de manière à faire une surface
 convenable sur la rue Papineau

2 juin 47 et pour réparer les trous sur les autres rails.

adopté.

Il a été proposé par M. F. Limoges
Approuvé par M. E. Allaire

ch. 155

Un montant de 35.00 soit
voté à même les fonds généraux
de la municipalité, à M. l'abbé
Lionel Dupuis, Ste. Vierge, pour
l'annuaire du téléphone.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. E. Demers

Une révision complète des
noms de rues soit faite partout, et
qu'un poteau indicateur soit
posé à l'angle des rues St-Louis
et Blvd Levesque, Desnoyers et
Blvd Levesque, Des Collège et Blvd
Levesque. Les dits poteaux indica-
teurs devront porter tous les noms
de rues comprenant leur arrondi-
sissement

adopté.

Il a été proposé par M. C. Paquette
Approuvé par M. F. Limoges

Une demande soit faite au
C. P. R. pour réparer les entre-rails
sur le chemin St-François

adopté.

Il a été proposé par M. F. Limoges
Approuvé par M. E. Allaire

Les mutations fournies par le
registraire du Comité Naval soient

- 2 juin 47 adoptions telles que lues et que le notaire
soit autorisé à faire les changements
nécessaires sur le rôle d'évaluation
en vigueur dans cette municipalité
- Wilfrid Lévesque vend à Ernest Bédard
P. 63 et 65
- Eugène Papineau vend à Ernest Leguon
le lot 63
- Dame Rose Anna Provost vend à Ernest
Demoyers les lots 66-1 et 67
- Rodolphe Pépin vend à J. Chartrand les lots
248-3-1, 248-4-1, 249-1-1, 250-1.
- Joseph Chartrand vend à Roméo Pépin
248-3-1, 248-4-1, 249-1-1, 250-1
- L'abbé Jules Bernard Languin vend à
Madeleine Lebeau P. 91
- Dame Emable Cormont vend à Lucien
Gazelle 135-71
- Rose Delina Guimet vend à Doris Cor-
mont P. 106
- Par Jugement Régulier Archambault
est déclaré propriétaire des lots 432-
578-A, et P. 434
- Emerance Papineau vend à Valmore Thibault
P. 106
- Arthur Charbonneau vend à sa femme
le Roi Georges #1 deux parties du lot 352
- Victor Beaulieu vend à Sidore Lamoureux
P. 74
- Louis Philippe Audou vend à Adolphe
Lantaigne 126-10
- Dominic Archambault vend à Alphonse
Bourgois le lot 372
- Émile Carrière vend à Marcel Brosseau
P. 127 1/2-127 1/2-249 et 127-245
- Ferdinand Legris vend à Lucien Du-
montet 327-5-6
- Henri Audette et al. vendent à Dame

2 juin 47 Thomas Eugène Tremblay 135-95-96-97
 Henri Audette vend à Franck Audette 35-95
 Armand Dagenais vend à John Ducharme

257

Joseph Chevalier vend à Ronis Pepin

127-214-215-216

Rodolphe Pepin vend à Rene Quib, Gordon

248-3

Rodrigue Chartand vend à Georges

Antyot P. 356

Dagenais Antonio vend à Rene Lenoir

P. 505

Wilfrid Rochon vend à Euclide Beaudoin

135-99

Genevieve Aubry Lortie vend à Rene Wilwe

Doel épouse de Alexandre Haddad et à

Renovale Mary Farhoud p. 264.

Rose Delina Quimet Papineau vend à

Lucien Gurnainville P. 106

Graziella Reguette Aubertin vend à Gaston

Jeanette P. 525

Benoit Tassignant vend à Fernand

Marion 260-1, 263-1, 262-1.

Rose Delina Quimet Papineau vend

à Lucien Gte. P. 106.

Dame Alfred Dolisier vend à Philippe

Gurnainville. P. 106.

F. J. Leduc vend à Julie Marchand

P. 345.

Dame Hermine Gille Cousineau vend à

Jean Paul Cousineau 167 et P. 166.

Graziella Reguette Aubertin vend à

Gaston Jeanette P. 525.

Georges Benoit vend à Roland Carmont

122-2-3.

Close

Il a été proposé par M. W. Rochon

Appuyé par M. E. Demers

2 juin 47 Que le montant de \$158.00 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour défrayer le salaire de M. Ernest Hébert gardien de la salle municipale à compter du 1^{er} juin 1946 au 1^{er} juin 1947.

Ch. 156

adopté.
Il a été proposé par M. W. Rochon
Approuvé par M. C. Paquette
M. (M. M. Ernest Hébert soit engagé gardien de la salle municipale par un prix de \$158.00 à partir du 1^{er} juin 1947 au 1^{er} juin 1948

adopté.
Il a été proposé par M. E. Allaire
Approuvé par M. F. Limoges
M. Que le salaire soit versé.

adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Engène Joly Maire

Emilien Demers Sec. Trés.

16 juin 1947 Réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Vincent-de-Paul tenue le 16 juin 1947, sous la présidence de M. le Maire Engène Joly, à laquelle étaient présents Messieurs: Wilfrid Rochon, Joseph Pinard, Edouard Limoges, Ernest Allaire, Alpha Paquette.
Le sec. trés. était aussi présent.
M. Emilien Demers était absent de son siège.
Avis de convocation ayant été donné selon la loi.

16 juin 1947 Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Jos. Picard

Que les résolutions de la dernière
 séance soient adoptées telles que lues.
 adopté!

Il a été proposé par M. H. Lamoignon
 appuyé par M. Joseph Picard

Que les soumissions soient de-
 mandées pour le peinturage de la
 salle municipale à l'intérieur et à
 l'extérieur.

À l'intérieur, un lavage, deux
 couches de peinture, une couche de
 vernis; le plancher lavé et huilé.

À l'extérieur deux couches de
 peinture de première qualité.

La porte de façade devra être
 imitée et vernie.

La couverture deux couches dont
 une en aluminium.

Les matériaux devront être de
 première qualité.

adopté.
 Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Alpha Paquette

Que le conseil soit autorisé d'en-
 gager M. Roland Péri pour
 faire exécuter toutes les réparations
 nécessaires à la salle municipale.

adopté.
 Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Jos. Picard

Que M. François Furlais, avisant
 le conseil de la municipalité soit autorisé
 à refaire un nouveau règlement con-
 cernant les licences de commerce
 et permis; pour la municipalité
 de St-Vincent-de-Paul; en y incluant

16 juin 1947 Tous les droits et pouvoirs en vertu
du code municipal.

adopté.

Monsieur W. Rochon,
Appuyé par M. Joseph Picard, donne
avis de motion, qu'un nouveau ré-
glement municipal sera passé, au
fin de repaire les anciens régle-
ments relativement aux licences de
commerce dans la municipalité de
St. Vincent-de-Paul. Ce règlement aura
en même temps l'effet d'abroger
les règlements concernant les licences
de commerce et portant les nos 59
et 66.

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
Appuyé par M. Joseph Picard
Que M. François Fuclair, voisin
légal de la municipalité de St. Vincent de
Paul soit autorisé à préparer un régle-
ment de construction tel que suggéré
par la commission des Affaires Municipales
de Québec et après entente avec
les membres du conseil de la muni-
cipalité de Saint-Vincent-de-Paul

adopté.

Monsieur Wilfrid Rochon
Appuyé par M. Joseph Picard donne
avis de motion qu'un règlement
municipal sera passé relativement
à la construction d'habitations dans
la municipalité de St. Vincent-de-Paul
aux fins d'établir les procédures à
suivre pour qui en veut construire
dans la municipalité de

16 juin 47 St-Vincent-de-Paul.
adopté.

Il a été proposé par M. H. Poquette
Approuvé par M. François Limoges
Que la demande de M. H. Lantaigne
pour rattachement d'égout et
d'égout lui soit accordée. Le tout de-
vra être conforme au règlement. 19

adopté.
Il a été proposé par M. H. Poquette
Approuvé par M. Wilfrid Rochon
Que la séance soit levée.
adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire
Louis Laguerre Secrétaire

27 juin 47 Séance spéciale du conseil de la muni-
cipalité de Saint-Vincent-de-Paul, tenue
le 27 juin 1947, sous la présidence de
M. le Maire Eugène Joly; à laquelle
sont présents M. M. Wilfrid Rochon,
Joseph Picard, Ernest Maire, Alpha
Poquette, François Limoges. Le
secrétaire est aussi présent.
Monsieur Emile Deneers est absent
de son siège. Les avis de convocation
ayant été donnés selon la loi.

Il a été proposé par M. Fr. Limoges
Approuvé par M. Wilfrid Rochon
Que les minutes de la dernière
séance soient adoptées telles que lues.
adopté.

27 juin 1947 Il a été proposé par M. Alpha Paquette
 appuyé par M. Fr. Lamoignon

Il est résolu, fix en vertu du
 Code Municipal, les électeurs proprié-
 taires d'immeubles imposables dans
 la partie de la municipalité appelée
 rue Desnoyers et Transversales,
 telle que décrite dans le règlement
 no. 140, soient convoqués en assem-
 blée publique, pour approuver ou
 désapprouver par voie de votation
 le règlement no. 140, et que la date
 auquel sera procédé à cette votation
 soit et est fixé au 15 juillet 1947

Adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Jos. Picard
 Que la séance soit levée.

Adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire
Paul Lamoignon Sec. Trés.

7 juillet Séance générale du conseil de la municipalité de
 St-Vincent-de-Paul, tenue le 7 juillet 1947, sous la
 présidence de Mr le Maire Eugène Joly; sont présents
 Messrs: Wilfrid Rochon, Ernest Allaire, Emile Lamoignon
 Alpha Paquette, Joseph Picard.
 Le sec. trés. est aussi présent.

Il a été proposé par Mr A. Paquette
 appuyé par Mr Ernest Allaire
 Que les minutes de la dernière

Quillet
1947

seances soient adoptées telles que lues,

Adopté

Il a été proposé par: Mr. J. Picard
Approuvé par: Mr. V. Paquette

Que le montant de \$232,38 soit versé
à même les fonds généraux de la municipalité
pour défrayer les salaires (fonds généraux)
de blanchissage, réparation de roues, coupe
d'arbres, réparation de clôture de terrain, etc.

Theriot Emery	101 hrs à \$0,50	\$50,50
Theriot Emery (cheval)	83 1/2 hrs à \$0,25	\$20,88
Theriot Raymond	44 hrs à 0,50	\$22,00
Grand Paul	37 hrs à 0,50	\$18,50
Theriot Emery nettoyage de salle bain aux étendus		2,00
Patrin André	62 hrs à 0,50	\$31,00
Lindsay Paul	34 hrs à 0,50	\$17,00
Torrey A.	41 hrs à 0,50	\$20,50
Gausman A.	6 hrs à 0,50	\$3,00
Patrin Annie	16 1/2 hrs à 0,50	\$8,25
Hemault J.	36 hrs à 0,50	\$18,00
Fortwich M. Jacques	20 1/2 hrs à 0,50	\$10,25
Transport Com. Biterp. Janyinier, Minic, etc.		\$10,50
		Total \$232,38

ch. 158

Adopté

Il a été proposé par: Mr. Wilfred Pichon.

Approuvé par: Mr. Joseph Picard.

Que le montant de \$196,01 soit approuvé,
ratifié & chargé par fonds généraux de la mu-
nicipalité, pour défrayer les salaires & depen-
ses de l'agencement & d'y placer une borne fontaine
& pour être chargé aux intérêts de l'agencement.

Theriot Raymond	53 hrs à \$0,50	\$26,50
Theriot Emery	30 hrs à 0,50	15,00
Theriot Emery (cheval)	8 hrs à 0,25	2,00
Lindsay Paul	44 hrs à 0,50	22,00
Patrin André	42 hrs à 0,50	21,00

7 juillet 1947	Hervault Maurice	12 hrs à \$0.50	\$6.00
ch. 159	Fortais Jacques	12 hrs à 0.50	6.00 (\$8.00)
ch. 160	Francis Hankins & Co. (indises) pour l'orne fontaine		32.75
ch. 161	Levert Wilfrid (temps, salaire & matériel)		64.76
			<u>Total: - 96.51</u>

Adopté

Député proposé par, Mr. E. Emeru.

Approuvé par, Mr. W. Pichon.

Que le montant de \$5.00 soit approuvé, ratifié & chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires pour ramasser les branches dans la montée de St-François (Penitencier) & pour être chargé aux intéressés de la Montée.

ch. 162

	Theriet Emeru	12 hrs à \$0.50	\$6.00
	Theriet Emeru (cheval)	2 hrs à 0.25	3.00
	Levert W.	5 hrs à 0.90	4.50
	Fortais Jacques	4 hrs à 0.50	2.00
			<u>Total \$15.00</u>

Adopté

Député proposé par, Mr. R. Paquette.

Approuvé par, Mr. E. Blaire.

Que le montant de \$8.00 soit approuvé, ratifié & chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires pour ramasser les branches dans la montée de la Montée & pour être chargé aux intéressés de la Montée.

ch. 163

	Theriet Emeru	8 hrs à \$0.50	\$4.00
	Fortais Jacques	8 hrs à 0.50	4.00
			<u>Total \$8.00</u>

Adopté

Il a été proposé par: Mr. W. Rochon
Appuyé par: Mr. J. Picard.

Ch. 164

Que le montant de \$3.50 soit approuvé et ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour débourser le salaire de l'enlèvement des ^{vidanges} (excréments) par Mr. Mogloire Auclair, et pour être chargé aux intéressés.

Adopté

Ch. 157

Il a été proposé par: Mr. W. Rochon.
Appuyé par: Mr. E. Demers

Que le montant de \$1916.77 soit approuvé, ratifié et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour intérêts et remboursement d'emprunt de l'équivalent légal à la Banque Canadienne Nationale de St. Vincent de Paul, ceci doit être chargé aux intéressés de l'équivalent de l'impôt. Le tout en vertu du règlement No. 77.

Adopté

Il a été proposé par: Mr. W. Rochon.
Appuyé par: Mr. J. Picard.

Ch. 165

Qu'un chèque au montant de \$550.00 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité au nom de la commission scolaire de St. Vincent de Paul, lequel est un petit peu au gouvernement fédéral pour la commission scolaire de St. Vincent de Paul.

Adopté

Il a été proposé par: Mr. J. Picard
Appuyé par: Mr. W. Rochon

Que le montant de \$508.43 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité

Reçu pour les dépenses suivantes:-

ch. 166	Bell Telephone Co.	\$10.02
ch. 167	Hydro Québec	20.29
ch. 168	Paroisse Marie (sacristie)	52.39
ch. 169	Francis Laro	12.67
ch. 170	Grandes Pâtes	10.90
ch. 171	Expenses (Gros)	3.09
ch. 172	Les Ateliers (sacristie)	4.53
ch. 173	M. B. B. (sacristie)	47.80
ch. 174	National (sacristie)	52.59 - 46.00 = \$98.59
ch. 175	Expenses (sacristie)	108.34
ch. 176	Expenses (sacristie)	9.00
ch. 177	Expenses (sacristie)	83.34
ch. 178	Expenses (sacristie)	15.15
ch. 179	Expenses (sacristie)	1.40
ch. 180	Expenses (sacristie)	12.75
ch. 181	Expenses (sacristie)	2.00
ch. 182	Expenses (sacristie)	9.92
ch. 183	Expenses (sacristie)	6.34
Total		\$518.43

Adopté

Il a été proposé par: Mr. E. Demers
 et par Mr. W. Rochon.

Que le montant de \$839.29 soit
 payé, par le chargé des finances de la
 municipalité pour défrayer les dépenses
 relatives au projet, à savoir: et s'agit
 des dépenses transversales; et pour être
 chargé aux intéressés par projet.

ch. 184	Expenses (sacristie)	\$9.00
ch. 185	Expenses (sacristie)	14.00
ch. 186	Expenses (sacristie)	4.00
ch. 185	P. G. Villeneuve (Ingénieur)	805.49
ch. 186	St. Wilfrid	6.80
Total		839.29

Adopté

Qu'il soit accordé à Mr. Michon
 Le contrat de l'entretien
 des vidanges, soit accordé à Mr. Mag. Sullair
 au prix de \$68.00 par mois à partir du 1^{er}
 Juillet 1947, au 1^{er} Juillet 1948.

Adopté

Il a été proposé par: Mr. J. Picard
 Appuyé par: Mr. W. Rochon.

Que le montant de \$2.50 soit
 approuvé ratifié et chargé aux fonds-géné-
 raux de la Municipalité pour défrayer
 les dépenses de l'entretien de l'épuit, et pour
 être chargé aux intéressés de l'épuit.
 Revert Wilfrid \$2.50

Adopté

Il a été proposé par: Mr. W. Rochon.
 Appuyé par: Mr. J. Picard.

Que le montant de \$16.00 soit approu-
 vé ratifié et chargé aux fonds-généraux de la
 Municipalité pour défrayer les dépenses pour
 le projet d'aqueduc sur la Terrasse Sullair
 Copie au règlement \$10.00
 Listes des résolutions
 des avis au ministère des aff. mun. 6.00
 Total \$16.00

Adopté

Il a été proposé par: Mr. W. Rochon
 Appuyé par: Mr. J. Picard

Que le contrat de peinture et
 de minage de la salle municipale soit accor-
 dé à Mr. R. Jolin au prix de \$550.00 au

conditions stipulés dans la résolution passée antérieurement.

Adopté.

Il a été proposé par: Mr. J. Picard.

Appuyé par: Mr. R. Paquette.

Que la demande des sousignés de la requête de la rue St-Jacques, relativement à la construction d'aqueducs d'équité sur la rue St-Jacques, soit acceptée, que le Sec. trés. soit autorisé à rencontrer l'aviseur légal de la municipalité pour discuter des meilleurs moyens à prendre pour l'exécution des dits travaux. Que si'il y a lieu l'aviseur légal, M^re François Duchais, soit autorisé à préparer tout ce qui a trait au dit projet.

Adopté.

Il a été proposé par: Mr. W. Rochon.

Appuyé par: Mr. J. Picard.

Que la demande soit faite à l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour qu'un inspecteur soit délégué à St-Vincent-de-Paul afin de préparer un rapport pour la protection de la municipalité, contre l'incendie.

Adopté.

Proposé par: Mr. W. Rochon.

Appuyé par: Mr. E. Allaire.

Que le Sec. trés. soit autorisé à payer la somme de \$100.00 à M^re François Duchais pour les comptes produits, & que les dits comptes soit chargés aux intéressés de chaque arrondissement.

Ch. 189

Adopté.

Proposé par: Mr. W. Rochon.

Appuyé par: Mr. J. Picard.

Que tous les comptes d'assistance publique qui ont été payés depuis 3 ans par la municipalité, soit remis à l'avisur légal de la Municipalité, Mre François Leclair pour les collecter & prendre des procédures contre eux s'ils refusent de payer.

Adopté.

Proposé par: Mr. W. Rochon.

Appuyé par: Mr. A. Paquette.

Que la demande soit faite au Gouvernement, Fédéral & copie, au Préfet du Pénitencier, leur demandant de permettre aux officiers du Pénitencier de travailler pour la Municipalité de St. Vincent - St. Paul dans leur temps libre; Ceci aurait pour effet d'améliorer la situation de la main-d'œuvre dans Saint Vincent - St. Paul.

Adopté.

Proposé par: Mr. E. Maire.

Appuyé par: Mr. A. Paquette.

Que le Sec. Trés. soit autorisé à acheter une borne-fontaine recuse, ainsi qu'une valve.

Adopté.

Proposé par: Mr. W. Rochon.

Appuyé par: Mr. J. Picard.

Que la séance soit levée.

CORPORATION ST VINCENT DE PAUL

Henri Joly Maire

Alfred Paquette Sec.-Trés.

4 août 1947 Séance générale du Conseil de la municipalité de Saint-Vincent de Paul, tenue le 4 août 1947, sous la présidence de M. le Maire Eugène Joly, à laquelle étaient présents M. Jussieu; Ernest Allaire, Emilien Demers, Joseph Ricard, Alpha Paquette, François Limoges.
Le sec. trés. était aussi présent.
M. Wilfrid Rochon prend son siège à 9^h05.

Il a été proposé par M. Alpha Paquette
Approuvé par M. Emilien Demers
Que les minutes de la dernière séance soient adoptées telles que lues.
adopté.

Il a été proposé par M. François Limoges
Approuvé par M. Ernest Allaire
Que le montant de \$ 11.25 soit approuvé, ratifié, et chargé aux fonds généraux de la municipalité pour défrayer les dépenses d'entretien des branches dans la Montée Audair; et pour être chargé aux intéressés de la Montée.
Fortinich André 9 heures @ .50 = 4.50
Thériot Emery 9 heures @ .50 = 4.50
Thériot Emery (dép.) 9 heures @ .25 = 2.25
TOTAL = \$ 11.25

Adopté
Il a été proposé par M. Joseph Ricard
Approuvé par M. Emilien Demers
Que le montant de \$ 36.25 soit voté à même les fonds généraux de la municipalité pour défrayer les salaires de l'entretien des rues, fauchage, réparations de machines à écrire, etc.
Gérault Maurice 4 heures @ .50 = 2.00

Ch. 190

Ch. 191

4. août 1947 Fortaich Audric 4 hrs @ .50 = 2.00
 Potvin Audric 4 hrs @ .50 = 2.00
 Hébert Emery 31 hrs @ .50 = 15.50
 Hébert Emery (Ch.) 11 hrs @ .25 = 2.75
 Prix Narcisse (annonces) = 1.00
 Transport = 1.00
 Répertoire machine à écrire = 4.00
 TOTAL = \$ 36.25

Adopté.

Il a été proposé par M. M. Lamoignon
 Approuvé par M. Ernest Aldaire

Ch. 192

Le montant de \$ 59.25 soit
 approuvé, ratifié et chargé aux fonds
 généraux de la municipalité pour dé-
 payer les salaires pour l'entretien
 de l'égoût et pour être chargé aux
 intérêts de l'égoût.

Hénault Maurice 5 hrs @ .50 = 4.00
 Fortaich Audric 32 hrs @ .50 = 16.00
 Potvin Audric 22 hrs @ .50 = 11.00
 Potvin Amic 8 hrs @ .50 = 4.00
 Perron Marcel 8 hrs @ .50 = 4.00
 Hébert Emery 32 1/2 hrs @ .50 = 16.25
 Hébert E. (Ch.) 16 hrs @ .25 = 4.00
 TOTAL = \$ 59.25

Adopté.

Il a été proposé par M. Joseph Ricard
 Approuvé par M. E. Milles Demers

Le montant de \$ 22.00 soit approuvé,
 ratifié et chargé aux fonds généraux
 de la municipalité pour dépayer les
 dépenses pour la voirie sous le règle-
 ment Co. - 140; et pour être chargé aux
 intérêts; à savoir: rues Demers
 et Transversales.

Ch. 193
 Ch. 194
 Ch. 195

Président E. Gley 10.00
 Greffier F. Lafleur 8.00
 Repas & liquides 4.00
 TOTAL = 22.00

Adopté

4 août 1947 Il a été proposé par M. Alpha Piquette.
 Approuvé par M. Ernest H. Claire.
 Que le montant de \$ 1083.80 soit voté
 à même les fonds généraux de la municipalité
 pour régler les dépenses et
 salaires occasionnés pour la confection
 d'un nouveau rôle d'évaluation pour
 l'année 1947.

ch. 196	Charbonneau Antoine 24 jours	7.00 =	168.00
ch. 197	Cusineau Bruno 24 jours	7.00 =	168.00
ch. 198	Provost Alphonse 24 jours	7.00 =	168.00
ch. 199	Chertrand Joseph (Auto) 24 jours	7.00 =	168.00
ch. 200	Reper (Mme H. Gagnon) 24 jours	3.20 =	76.80
ch. 201	Pigeon Lucrèce		17.00
ch. 202	Gagnon Hini (Greffier) 24 jours	7.00 =	168.00
ch. 203	Gagnon Hini (Rôles préparations)		150.00
			<u>TOTAL =</u>
			<u>1083.80</u>

Adopté.

Il a été proposé par M. François Linogren
 Approuvé par M. Alpha Piquette.
 Que le montant de \$ 499.34 soit voté à
 même les fonds généraux de la municipalité
 pour payer les comptes suivants:

ch. 204	Dupro. Hébert	18.79
ch. 205	Bell Téléphone	7.49
ch. 206	Timbres postaux	26.00
ch. 207	Webster & Sons	5.51
ch. 208	Pigeon & Drapeau (bois)	40.30
ch. 209	Dufrene Huguette	.35
ch. 210	Bissonnette (Garage (cont))	10.53
ch. 211	Ferronerie Blanchard	26.61 - Re-liquidés
ch. 212	Levert Wilfrid (travaux bois)	8.98
ch. 213	Gagnon Hini rec. tris juillet	108.34
ch. 214	Picco Gabriel Dup. juillet	83.34
ch. 215	Sibiranville Vinc. de Paul	16.62
ch. 216	Pari Rolland (ouvrage salle)	146.48
		<u>TOTAL =</u>
		<u>499.34</u>

Adopté.

Avril 1947 — Avis de Motion —

- 1 -

1. Monsieur le conseiller Joseph Picard, donne avis de motion qui à la prochaine séance spéciale du conseil, il proposera un règlement à l'effet d'imposer une taxe générale sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité de Saint-Hippolyte de Paul, sous l'égide de l'administration pour l'année 1947.

- 2 -

Monsieur le conseiller Emile Demers donne avis de motion qui à la prochaine séance spéciale du conseil il proposera un règlement à l'effet d'imposer une taxe spéciale sur tous les biens-fonds imposables des propriétaires des terres: Grande Côte, Chemin Masson, Rivet de Saint-François, route de St-François et St-Clément; pour l'entretien des chemins à l'indivis par le département de la Voie de Québec.

- 3 -

Monsieur le conseiller Alpha Piquette donne avis de motion qui à la prochaine séance spéciale du conseil, il proposera un règlement à l'effet d'imposer une taxe spéciale sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement du Village, afin de pourvoir aux dépenses de l'entretien des villages pour l'année 1947.

- 4 -

Monsieur le conseiller Wilfrid Rocke donne avis de motion qui à la prochaine séance spéciale du conseil, il proposera un règlement à l'effet d'imposer une taxe spéciale sur tous les biens-fonds

400000 1947 impoissables des Villages, pour l'entretien
des chemins à fines des Villages; ainsi
qu'une taxe spéciale sur toutes les
biens-fonds impoissables des Pontées;
pour l'entretien des chemins
à fines et de toutes autres dépenses des
dites montées; pour l'année 1947.

- 5 -

Monsieur le conseiller Ernest Fleuret donne
avis de motion qui à la prochaine séance
spéciale du Conseil, il proposera un ré-
glement pour prélever la somme due
par les Contribuables de l'arrondis-
sement de l'équité en vertu du règlement
No. - 50 -, pour l'année 1947; et aussi
pour prélever le montant du pay-
ement de l'aqueduc ainsi que
les dépenses d'entretien des dits rep-
tent d'aqueduc et d'équité; en vertu
du règlement No. 79; pour l'année
1947.

- 6 -

Monsieur le conseiller Wilfrid Rochon
donne avis de motion qui à la prochaine
séance spéciale du Conseil il proposera
un règlement pour prélever la somme
due par les Contribuables de l'arrondis-
sement de l'aqueduc de la Terrasse
Fleurbaey, en vertu du règle-
ment No. - 138 -, pour l'année 1947

- 7 -

Monsieur le conseiller François Linozen
donne avis de motion qui à la prochaine
séance spéciale du Conseil il proposera
un règlement pour prélever la somme
due par les Contribuables de l'arron-
dissement de l'aqueduc et de l'équité
de la rue Demoyers et transversales

4 août 1947 sur tous les biens-fonds imposables
de cet arrondissement et de cet écart, en
vertu du règlement No. 140. - pour
l'année 1947.

Re: Aqueduc & Écart rue Ste. Rose

Sur proposition de M. Wilfrid Rochon
Approuvé par M. Joseph Picard, il est
résolu que: -

Attendu qu'en vertu d'un règle-
ment portant le No. 140, passé le 27 juin
1947 et approuvé par la majorité en nombre
et en valeur des propriétaires intéressés,
la corporation de la paroisse de St. Vin-
cent de Paul, a décidé de faire exécuter
certains travaux d'aqueduc et d'écart
sur la rue Dandoyers, sur partie de
la rue Ste. Rose, sur la rue
Ste. Rose, sur la rue St. René
et sur la rue Sidonie dans les limi-
tes de la municipalité de St. Vincent-
de Paul.

Attendu qu'aux termes du règle-
ment no. 140, ne font pas partie de
l'arrondissement d'aqueduc et d'é-
cart désigné dans ce règlement,
les lots Nos: 198, 197, 196, 193, 194,
192, 191, 190, 189, 188, 187, 186 bâtis ou
non bâtis et leur subdivision, si-
tués sur la rue Ste. Rose.

Attendu que les propriétaires de
ces lots, depuis que le règlement No.
140 a été passé, ont accepté l'in-
struction que leurs lots fassent partie
de l'arrondissement d'aqueduc et
d'écart tel que décrit au paragraphe
C¹ du règlement No. 140, par une

4 août 1947 requête présentée au Conseil municipal
à sa session régulière du 7 juillet 1947.

Attendu que tous les propriétaires
des lots plus haut mentionnés sauf
un, ont signé cette requête.

Attendu que l'Ingénieur Civil
de la municipalité de Saint-Vincent de
Paul P. Adrien Villeneuve, est d'avis
que l'emprunt de 40,274.38 prévu
au règlement No 140, est amplement
suffisant pour défrayer le coût des
travaux d'égout et d'égout à faire
sur la rue St-Romain dans la par-
tie d'arrondissement d'égout et
d'égout comprenant les lots plus
haut mentionnés.

Attendu que les dits travaux
d'égout et d'égout à faire dans ce
secteur de la rue St-Romain sont
décrits aux plans et devis de l'Ingi-
nieur Villeneuve, annexés au règle-
ment No 140.

Attendu que même si les lots
plus haut mentionnés avaient fait
partie de l'arrondissement d'égout
et d'égout décrit dans le règlement
No 140 au moment où les habitants-
propriétaires ont approuvé ce règle-
ment; et même si tous les propie-
taires de ces lots avaient abrité
contre le règlement No 140; le dit
règlement, en tenant compte de ce
qui a tenu le 25 juillet 1947, aurait
quand même été approuvé par la
majorité en nombre et en valeur
des propriétaires intéressés.

Attendu qu'il est dans l'intérêt
de tous les contribuables intéressés

4 août 1947 et de la municipalité en général que le recteur plus haut mentionné de la rue Ste. Honorine soit pourvue d'égout et d'égout.

Attendu que le conseil municipal de Saint-Vincent de Paul peut demander au Ministre des Affaires Municipales, que le règlement No. 140 soit modifié en conséquence, conformément à l'article 229.7 de la Charte municipale de la Prov. de Québec.

Une demande est respectueusement faite au Ministre des Affaires Municipales de la Prov. de Québec afin que le règlement No. 140, soit modifié de la façon suivante:

1. Que le titre du règlement No. 140 soient supprimés les mots: "Partie de", avant les mots: "La rue Ste. Honorine".

2. Que les numéros: "127-185 et 127-170" dans le deuxième paragraphe de la page 2 du règlement No. 140 soient remplacés par les Nos. 191 et 192.

3. Qu'à la page 3 du règlement No. 140, les mots: "La partie plus haut décrite de avant les mots: "La rue Ste. Honorine" soient remplacés par le mot "Dans".

4. Qu'au paragraphe C de la page 5 du règlement No. 140 soient ajoutés après le No. 127-185, les Nos. suivants: "198, 197, 196, 195, 194, 192, 191, 190, 189, 188, 187, 186.

5. Qu'à l'article 2 du règlement No. 140, page 6, les Nos. "127-185 et 127-170" soient remplacés par les Nos. 191 et 192.

Adopté.

4 août 1947. Il a été proposé par M. Wilfrid Rochon
 Approuvé par M. Emilien Demers
 Que M. François Huclaire, ariseur
 légal de la municipalité, soit autorisé
 à faire des démarches de soumission
 dans la Gazette Officielle pour l'achat
 d'obligations de la Corporation municipi-
 pale de Saint-Léonard de Paul. Re:
 Emprent sur les règlements nos
 135 et 140.

Adopté

Il a été proposé par M. François Limoges
 Approuvé par M. Alpha Paquette
 Que la demande pour assistance
 Publique de M. Paul Leduc, soit
 acceptée.

Adopté

Il a été proposé par M. Wilfrid Rochon
 Approuvé par M. Joseph Picard
 Que la demande de l'Hydro-Riches
 pour installation de poteaux et avaries
 d'auvents sur la rue Papineau et
 rue de la Montée sur le plan no. 1168
 soit acceptée.

Adopté

Il a été proposé par M. Wilfrid Rochon
 Approuvé par M. François Limoges
 Que M. le Maire Eugène Joly
 soit autorisé à faire un dépôt et lever
 un mandat d'arrestation contre M.
 Georges Rémillard, s'il recommen-
 ce à troubler la paix publique par
 ses actes scandaleux.

Adopté

4 août 1947 Il a été proposé par M. Wilfrid Rochon
Appuyé par M. Alpha Piquette

Que le sec. tris. soit autorisé à
acheter trois - 3 - 1 Drapeaux; c'est-à-dire
un grand et deux moyens; et tel
que suggéré et demandé par la Ligue
du Drapeau National de Québec.

2° Qu'une copie de la résolution
soit envoyée au Gouvernement
Fédéral, afin de réclamer auprès du
Gouvernement Fédéral, la reconnai-
ssance officielle de cet emblème
comme le symbole distinctif de notre
pays.

3° Que le sec. tris. soit autorisé
à faire paraître dans les grands jour-
naux Canadiens, l'adoptation de
la municipalité en faveur du
DRAPEAU, Canadien, tel que suggéré
et demandé par la Ligue du Drapeau
National.

Adopté.

Il a été proposé par M. Alpha Piquette
Appuyé par M. Ernest H. Haire

Que la séance soit levée.

Adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire

André Levesque Sec. Tris.

8 août 1947 Séance spéciale du conseil de la muni-
cipalité de Saint-Vincent-de-Paul, tenue
le 8 août 1947, sous la présidence de
M. le Maire Eugène Joly; à laquelle
étaient présents Messieurs les conseillers
suivants: - Wilfrid Rochon, Ernest

8 août 1947 Claire, François Limoges, Alpha
 Paquette, Joseph Ricard.
 Monsieur Emilien Demers était ab-
 sent de son siège et M. Wilfrid
 Rochon prend son siège à 9^h30 heures.
 Le sec-trés. était aussi présent.
 Les avis de convocations ayant été don-
 nés selon la loi.

Il a été proposé par M. François Limoges
 Approuvé par M. Ernest Allaire
 Que les minutes de la dernière
 séance soient adoptées telles que lues.
 Adopté.

Il a été proposé par M. Joseph Ricard
 Approuvé par M. Ernest Allaire,
 Que le montant de \$550.00, soit
 voté à même les fonds généraux de
 la municipalité, pour payer M. Robert
 Jobin, ses honoraires pour la peinture-
 re de la salle municipale.
 Adopté.

Il a été proposé par M. François Limoges
 Approuvé par M. Ernest Allaire
 Que le site d'évaluation de la mu-
 nicipalité de Saint-Vincent-de-Paul
 préparé par Messieurs Antonio Char-
 bonneau, Bruno Couriveau et Alphon-
 se Provost; estimateur d'immobiliers
 a été déposé en bureau du
 secrétaire-trésorier le 9 juillet 1947;
 les avis requis par la loi ayant été
 donnés, soit l'unaniment homologué
 et adopté à toute fin que de droit.
 Adopté.

8 Août 1947

Province de Québec.

Municipalité de St. Vincent de Paul.

Règlement no. 141

R.E. Aqueduc & Égout.

Règlement imposant une taxe sur les biens-fonds imposables dans l'arrondissement de l'aqueduc de la municipalité pour l'année 1947; & imposant une taxe sur tous les biens-fonds imposable compris dans l'arrondissement de l'égout pour l'année 1947.

Attendu que les dépenses prévues pour l'année fiscale en cours & à encourir pour l'entretien de l'aqueduc sont de \$750.00.

Attendu qu'aucune motion de la présentation du présent règlement a été donnée par Mr. C. Allaire à la dernière séance du conseil.

Attendu qu'en vertu du règlement 79, le coût de l'entretien est à la charge de tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement & doit être réparti proportionnellement à la valeur des dits biens-fonds.

Attendu que l'évaluation des biens-fonds imposables dans l'arrondissement de l'aqueduc est de \$475,000.00

Attendu que les dépenses prévues pour l'année fiscale en cours & à encourir pour l'entretien de l'égout sont de \$2,262.00 soit \$350.00 pour l'entretien de l'égout et \$1,912.00 pour le fond d'amortissement & les intérêts due en vertu du règlement no. 80.

Attendu qu'en vertu des règlements Nos. 79 & 80 le coût de l'entretien & compris

8 août 1947 le fond d'amortissement et les intérêts; est à la charge de tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement & doit être réparti proportionnellement à la valeur des dits biens-fonds.

Attendu que l'évaluation des biens-fonds imposables dans l'arrondissement de l'égoût est de ₪ 400,000.00

1- Une taxe de ₪ 15 par ₪ 100.00 est par le présent imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables compris dans l'arrondissement de l'aqueduc tel qu'établi par le rôle d'évaluation en vigueur pour pourvoir aux dépenses d'entretien & de réparation du système d'aqueduc pour l'année prochaine.

2- Une taxe de ₪ 0.55 par ₪ 100.00, c'est à dire 8% d'entretien d'égoût & 47% fond d'amortissement & intérêt, est par le présent imposée & sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables compris dans l'arrondissement de l'égoût; & basée sur le rôle d'évaluation en vigueur pour pourvoir aux dépenses d'entretien & de réparation du système d'égoût & au fond d'amortissement & intérêts en vertu du règlement No. 80.

3- La taxe spéciale imposée par le présent règlement sera due & exigible dans les 60 jours qui suivront la publication d'avis par le sec. trés. que le rôle de perception est complété, le présent règlement deviendra en force quinze jours après sa publication.

Donné à St-Vincent-de-Paul, ce 8^{ème} jour d'août 1947

CORPORATION ST VINCENT DE PAUL

..... Maire

..... Sec. Trés.

Il a été proposé par Mr. W. Rochon.

Approuvé par Mr. Jos. Picard.

Que le règlement No: 141 soit adopté tel que lu & qui a été en soit donné selon la loi.

Adopté.

Province de Québec

Municipalité de St Vincent - de Paul.

Règlement No. 142

R.É.: Preise du Village, entretien Montée La Belle & Ciclar.

Ordonnant un prélevé de \$ 2,125.00 sur tous ces biens-fonds imposables, des arrondissements sous-mentionnés.

Il est ordonné, réglé & statué par le présent règlement de ce conseil.

Attendu qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par Mr. W. Rochon à la dernière séance du conseil.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever une somme de \$ 2,125.00 pour faire l'entretien des montées & des chemins & rues du Village.

En conséquence cette dite somme de \$ 2,125.00 sera prélevée & le sec. trés. est par les présentes autorisé à la prélever sur tous les biens-fonds imposables, des arrondissements sous-mentionnés, suivant le rôle d'évaluation en vigueur dans cette municipalité.

Il est en conséquence imposé que cette somme de \$ 2,125.00 sera prélevée en proportions suivantes: savoir.

Village:	\$ 1850.00	30%
Montée La Belle:	\$ 140.00	6%

8 Août 1947 Montée Inclair #133.⁰⁰ 6%

Le présent règlement deviendra en force 15 jours après sa publication & les taxes devront être payées 30 jrs, après la mise en force du présent règlement, avec intérêt au taux de 5% à l'expiration de ce délai.

Donné à St-Vincent-de-Paul ce 8^{ième} jour d'août 1947

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Maire

Sec. Trés.

Il a été proposé par: M. C. Allaire.

Appuyé par Mr. A. Paquette.

Que le règlement No: 142 soit adopté tel que lu, & qui a été donné selon la loi.

Adopté.

Province de Québec,

Municipalité de St-Vincent-de-Paul.

Règlement No. 143

R.E. Chemins d'hiver, Grande Côte, Haut St-François, St-Elzéar, & Chemin Masson.

Ordonnant un prélevé de \$934.⁰⁰ sur tous les biens-fonds imposables des paroisses Grande Côte, Haut St-François, St-Elzéar & Chemin Masson.

Il est ordonné, réglé & statué par le présent règlement, de ce conseil, comme suit:

Attendu qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Mr E. Demers, à la dernière séance du conseil, le 4 août 1947

Attendu qu'il est nécessaire de prélever une somme de \$934.⁰⁰ pour payer l'entretien des routes d'hiver, lesquelles dépenses doivent être payées par les propriétaires inté-

8 Août 1947
 révisés dans les rangs bas St-François
 Haut St-François, St-Ezéchiel, Chemin
 Masson, & Grande Côte suivant leur
 évaluation respective.

En conséquence, cette somme de \$934.00
 sera prélevée et le sec. Trés. est par les
 présentes autorisé à la prélever sur
 tous les biens-fonds imposables des
 dits rangs, selon le rôle d'évaluation en
 vigueur.

Il est en conséquence imposé que cette
 somme de \$934.00 sera prélevée en
 proportions suivantes: Savoir:—

Grande Côte	\$298.00	10%
Haut St-François	\$233.00	16%
St-Ezéchiel	\$213.00	15%
Chemin Masson	\$188.00	4%

Le présent règlement deviendra en
 force 15 jrs après sa publication & les
 taxes devront être payées 30 jrs après
 la mise en force du présent règlement
 avec intérêt au taux 5% à la l'expir-
 ration du délai.

Donné à St-Vincent de Paul ce 8^{ième}
 jour d'août 1947

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

 Maire

 Sec. Trés.

Il a été proposé par Mr. F. Lamoignon
 Appuyé par Mr. W. Pochon.

Que le règlement No. 143 soit adopté
 tel que lui a été avis en fait donné selon
 la loi

Adopté.

8 Août 1947

Province de Québec
Municipalité de St-Vincent-de-Paul

Règlement No. 144

R.É. Vidanges

Ordonnant un prélèvement de \$816.⁰⁰ sur tous les biens-fonds imposables du village de St-Vincent-de-Paul.

Il est ordonné, réglé & statué par le présent règlement de ce conseil, comme suit.

Attendu qu'un avis de motion de présentation au présent règlement a été donné par le conseiller Mr. Alpha Paquette à la dernière séance du conseil le 4 Août 1947.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever une somme de \$816.⁰⁰ pour rencontrer les dépenses occasionnées par l'enlèvement des vidanges.

Une taxe spéciale de \$13 par \$100.⁰⁰ d'évaluation est par le présent règlement imposée sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement du village, laquelle taxe sera exigible annuellement au même temps que la taxe générale.

Le présent règlement entrera en vigueur 15 jrs après sa publication & les taxes devront être payées 30 jrs après la mise en force du présent règlement, avec intérêt au taux de 5% à l'expiration du délai.

Donné à St-Vincent-de-Paul ce 8^{ième} jour d'août 1947

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Maire

Sec. Trés.

Il a été proposé par Mr J Picard

Adopté par Mr. W. Rochon.

Que le règlement No. 144 soit adopté tel que lu & qu'avis en soit donné selon la loi.

Adopté.

Province de Québec.
Municipalité de St. Vincent de Paul.

Règlement No. 145.

RE: Taxes générales.

Ordonnant un prélevé de \$ 7 700.00 sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de St. Vincent de Paul.

Il est ordonné, réglé & statué par le présent règlement de ce conseil comme suit:

Attendu qu'avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller J. Picard.

Attendu qu'il est nécessaire de payer une somme de \$ 7 700.00 pour rencontrer les dépenses suivantes & à venir:

Council de Conté: \$ 1 353.70

Assistance Judiciaire \$ 1 000.00

Salaires du secrétaire, Trés: & autres officiers municipaux (sic) dépenses générales, d'administration; entretien d'édifices publiques, etc; etc;

Les dépenses \$ 5 346.30

Une taxe générale de \$ 0.40 par \$ 100.00 d'évaluation est par le présent règlement imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité selon

2 Août 1947 le rôle d'évaluation actuellement en vigueur. Le présent règlement entrera en vigueur 15 jours après sa publication et les taxes devront être payées 30 jours après la mise en force du présent règlement sous intérêt au taux de 5% à l'expiration du délai.

Donné à St Vincent de Paul ce 8^{ème} jour d'août 1947

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

_____ Maire

_____ Sec-Trés.

Ordonné par: Mr. E. Allaire.
Approuvé par: Mr. F. Lavoie.

Qu'il le règlement No. 145 soit adopté tel que les avis en soit donné selon la loi.

Adopté:

Province de Québec
Municipalité de St Vincent de Paul
Règlement No. 146
R.F. Terrasse Auclair

Ordonnant un prélèvement de \$738.⁰⁰ sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement, compris dans le règlement No. 138.

Il est ordonné, réglé, statué par le présent règlement de ce conseil, comme suit.

Attendu qu'avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Mr. W. Rochon, à la dernière séance du conseil le 4 Août 1947

Attendu qu'il est nécessaire de prélever une somme de \$738.⁰⁰ pour rencontrer les dépenses de fond d'amortissement.

8 Mai 1947 - intérêts en vertu du règlement No. 135

Une taxe spéciale de 0,85 par 100. de
d'évaluation est par le présent règle-
ment imposée sur tous les biens-fonds
imposables de l'arrondissement de l'aque-
due Terrasse Duclair laquelle taxe sera
éligible annuellement en même temps
que la taxe générale.

Le présent règlement entrera en vigueur
15 jrs après la publication & les taxes de-
vront être payées 30 jrs après la mise
en force du présent règlement sous in-
térêt au taux de 5% à l'expiration du
délai.

Donné à St-Vincent-de-Paul ce 8^{ème}
jour d'août 1947.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

_____ Maire

_____ Sec.-Trés.

Il a été proposé par M. J. Picard,

Approuvé par M. W. Rochon.

Que le règlement No. 146 soit
accepté tel que lu & qu'il en soit
donné selon la loi.

Adopté.

Province de Québec

Municipalité de St-Vincent-de-Paul

Règlement No. 147

R. F. Que. Desnoyers & Traversorables

Ordonnant un prélèvement de \$ 2,60.00 sur
tous les biens-fonds imposables de l'arron-
dissement compris dans le règlement
No. 147

Il est ordonné, réglé & statué par le
présent règlement de ce conseil, comme

5 Août 1947 suit

Attendu qu'avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Mr. L. Lamoignon à la dernière séance du conseil le 4 août 1947.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever une somme de \$ 2,060.00 pour rencontrer les dépenses de fonds d'amortissement & intérêt en vertu du règlement No. 140

Une taxe spéciale de \$ 2.00 par \$ 100.00 d'évaluation est par le présent règlement imposée sur tous les biens sous-évalués de l'arrondissement de l'avenue & l'équité rue Desnoyers, Malina, Ste Honorine, partie de St-Hospice & St-Henri, laquelle taxe sera exigible annuellement en même temps que la taxe générale.

Le présent règlement entrera en vigueur 15 jours après sa publication & les taxes devront être payées 30 jours après la mise en force du présent règlement avec intérêt au taux de 5% à l'expiration du délai.

Donné à St-Vincent-de-Paul ce 8^{ème} jour d'août 1947

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

_____ Maire

_____ Sec. Trés.

Il a été proposé par Mr. W. Rochon.
Appuyé par Mr. Jos. Picard.

Que le règlement No. 147 soit adopté tel que les avis en soit donné selon la loi.

Adopté
Proposé par Mr. E. Allaire.
Appuyé par Mr. F. Lamoignon.

Que la séance soit levée.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire
Ernest Allaire Sec. Trés.

15 août 1947 Séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Vincent-de-Paul tenue le 15 août 1947, sous la présidence de M. le Maire Eugène Joly, à laquelle étaient présents Messieurs Wilfrid Rochon, Ernest Allaire, Joseph Picard et Alpha Paquette.

Le sec. trés. était aussi présent.
M. Emile Demers et François Lamoignon étaient absents de leur siège.

Les avis de convocation ont été donnés à tous les membres du conseil selon la loi.

Il a été proposé par M. W. Rochon appuyé par M. Ernest Allaire
Que les minutes de la dernière séance soient tel que lues.

Adopté.

— Avis de motion —

Monsieur Wilfrid Rochon donne avis de motion, qui à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement (ou décret) de règlement existant, relativement.

15 août 1947 à la perception de la taxe d'eau
 et au prix à fixer pour la vente de
 l'eau par la municipalité de Saint-
 Vincent de Paul, sur usage de
 l'eau.

Adopté.
 Il a été proposé par M. Wilfrid Rochon
 appuyé par M. Joseph Picard
 que le M. François Fuchs, ancien
 député de la municipalité, soit autorisé
 à déposer un règlement relative-
 ment à la vente de l'eau aux usa-
 ges de l'eau du village de Saint-
 Vincent de Paul.

Adopté.
 Il a été proposé par M. Joseph Picard
 appuyé par M. Wilfrid Rochon
 que les communications soient oc-
 vertes ce soir.

M. Alpha Piquette vient en amon-
 cement contre la proposition princi-
 pale.

Votent pour la proposition princi-
 pale Messieurs: W. Rochon

Joe. Picard

Ernest Fleury

Ponc la proposition principale est
 acceptée.

Adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Joseph Picard
 que la concession pour les
 rues Desnoyers, Malvina, St. Pierre,
 St. Honoré, St. Rossier et de la
 Fabrique; soient par Northern Cop-
 yrights Limited au montant

15 avril 1947 de \$38000.00, soit acceptée, à condition que le deuxième paragraphe de l'offre de la dite Compagnie, soit complètement retranché et à condition que les travaux d'égout et d'épuit à être fait, comprenant le passage, la permitture et l'excavation dans ce secteur par le soumissionnaire; comprenant les travaux à faire sur toute l'étendue de la rue St. Joseph et de la rue Ste. Honorine, et à condition que le contrat soit signé d'ici cinq (5) jours

adopté.

Il a été proposé par M. Ernest Fleury
 appuyé par M. Alpha Paquette
 Que la soumission pour les travaux d'égout et d'épuit sur la Terrasse Fleury, par Northern Excavators Limited au prix de \$13,942.50, soit acceptée, à condition que le deuxième paragraphe de l'offre faite par la dite Compagnie soit retranché, et à condition que le contrat soit signé d'ici cinq (5) jours

adopté.

Il a été proposé par M. W. Rochon
 appuyé par M. Joseph Picard
 Que M. le Maire Eugène Joly et M. le secrétaire H. J. Lapointe soient autorisés à signer les contrats adjugés à Northern Excavators Limited

adopté.

15 août 1947 Charte proposée par M. Alpha Paquette
Approuvée par M. Ernest Fleury
Par la séance soit Léves.
adopté.

CORPORATION ST-VINCENT DE PAUL

Eugène Joly Maire

Marie Gagnon Sec. Trés.